

Vol. XIX

LES

Numéro 21

AFFAIRES



Octobre 1948

20c.

QUEBEC, P. Q.

La Fonderie de St-Anselme	«Le Soleil»	1
Une bonne documentation préviendrait des faillites	Louis-A. Belisle	8
Des livres pour le peuple	«Notre Temps»	13
Nous avons besoin de l'Université		17
Le Plan Marshall	«Bulletin de la Ch. de Commerce de Bruxelles»	24
Les droits du français à Terre-Neuve	Louis-A. Belisle	36
La colchicine modifie la taille des plantes	«Bull. du Min. de l'Agriculture»	40
C'est le marché québécois qu'il faut d'abord conquérir	Louis-A. Belisle	43
Feu Lorenzo Dutil	Albert Lévesque	47
Une industrie du ciment dans notre district	Louis-A. Belisle	49
Il n'y a pas à redouter l'épuisement des réserves d'huile	Dr. Chs-E. Reed	57
Hygiène industrielle	«Nouvellettes»	59
Jeunesse insuffisamment préparée	Ernest-N. Vandry	64

La bibliothèque des COLLETS BLANCS

VOICI des livres qui vous vaudront des PROMOTIONS et vous feront trouver plus de PLAISIR à votre occupation quotidienne !

DOCUMENTATION SURE, PRATIQUE, ACCESSIBLE à TOUS.

- ORGANISATION et FINANCEMENT Prix franco:
des ENTREPRISES — Belisle Cartonné \$2.10
Formation des compagnies et sociétés, capitalisation, incorporation, finance au jour le jour, etc. 285 pages.
- La PSYCHOLOGIE APPLIQUEE
aux AFFAIRES — Girardet Cartonné \$2.10
Applications éminemment pratiques de cette science à la Vente, à la sélection du personnel et des associés, à l'amélioration de soi-même, etc. 266 pages.
- La VENTE au COMPTOIR — Belisle Broché \$1.10
Manuel pratique des commis de magasin, vendeurs, sollicitateurs et chefs de personnel. 225 pages.
- CREDITS et RECOUVREMENTS — Belisle Cartonné \$2.10
Nouvelle édition, augmentée de plusieurs pages, d'un manuel absolument nécessaire à la bonne administration d'un service de crédit et recouvrements. Plusieurs procédés, trucs et lettres de "collection"; Loi Lacombe; etc., etc., 280 pages.
- Le FRANÇAIS des AFFAIRES — Belisle (Relié) \$1.10
Vade-mecum des sténo-dactylos et préposés à la correspondance: rédaction, disposition, débuts et finales de lettres; abréviations, etc. 288 pages

Commandez ces ouvrages chez votre libraire ou directement de:
LA SEMAINE COMMERCIALE — C.P. 100, Station "B", Québec, P.Q.

Voici le livre attendu par tous les

MAITRES-APPRENTIS PLOMBIERS



HYGIÈNE et PLOMBERIE \$3.10 FRANCO

par Ludger Robitaille, B.A. A., Architecte, et Ls-A. Belisle, A.C.B.A.

Premier ouvrage du genre à la portée de tous et entièrement en français avec expressions anglaises entre parenthèses dans le texte. Notions d'hygiène sanitaire. Aqueducs, Pompage. Posage des conduites. Fosses et latrines. Egouts. Tuyauterie, Raccords, Outils et accessoires de plomberie. Filetage. Soudure. Robinetterie. Installation et centrage des appareils, ferblanterie, etc., etc. Contient le nouveau code provincial de plomberie au complet. Index alphabétique bilingue équivalant à un véritable dictionnaire technique. 340 pages; 15 tableaux; 310 illustrations avec hors-texte 4 couleurs. Reliure flexible. Coins ronds. Format portatif. \$3.10 franco.

BELISLE, ÉDITEUR, — C.P. 100, STATION "B", QUÉBEC

Les **AFFAIRES**

*Organisation et gestion des entreprises. — Publicité. — Vente
Etalages. — Comptabilité. — Psychologie appliquée aux affaires.
Efficience. — Méthodes de bureau. — Correspondance commerciale.
Actualités économiques et commerciales.*

Revue fondée en 1928
Publiée à Québec

OCTOBRE 1948

Vol. XX, No 10
247^{ème} Livraison

La Fonderie de St-Anselme

Repris du « Soleil », (Québec)

LA Fonderie Saint-Anselme Ltée, dans le village du même nom à quelque dix-sept milles de Lévis, sur la rivière Etchemin, est aujourd'hui tout ce qui reste, restauré et injecté d'un renouveau de vie, de tout un petit village industriel qui a connu pendant la seconde partie du dix-neuvième siècle une existence de succès et de désastres

successifs dont l'histoire restera dans nos annales canadiennes comme une leçon de courage indomptable.

Les personnes de plus de soixante ans se rappelleront sans doute avoir déjà entendu parler du village Larochelle, de ses moulins bourdonnants et prospères, de ses ponts « toujours à reconstruire le printemps pro-

LES AFFAIRES, revue d'action économique, publiée mensuellement par Louis-A. Belisle, A.C.B.A., professeur à l'Ecole Supérieure de Commerce de Québec. Imprimée aux ateliers de La Semaine Commerciale, à 4, rue St-Jacques, Québec, P.Q. (Case postale 100, Station B). Téléphones: le jour 2-1344; le soir 3-2922.

Les articles que contient cette revue sont protégés par un droit d'auteur.

ABONNEMENT: Canada, un an: \$2.00. Etranger: \$2.50.

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe
Ministère des Postes, Ottawa, Canada

chain » et des débâcles qu'y causait chaque année la crue des eaux, enfin et surtout, de la famille Larochelle qui s'est acharnée avec un entêtement tenace à lutter contre les revers du sort.

L'honorable sénateur Cyrille Vaillancourt, qui est originaire de St-Anselme et dont le grand-père maternel, Siméon Larochelle, a fondé cette paroisse, a fait des recherches dans les écrits de la petite histoire et dans les papiers de famille, afin de relever autant de détails possibles sur cette entreprise séculaire, et lors des fêtes qui se sont déroulées à la Fonderie, le 25 avril dernier, pour commémorer le 104^e anniversaire de fondation, il a fait connaître le résultat de son long et fructueux travail. M. Vaillancourt a bien voulu nous prêter ces notes historiques qui mettront au grand jour l'œuvre d'un industriel canadien-français éminent du dix-neuvième siècle.

Ce petit village, sur le site de celui qu'on appelle maintenant St-Anselme-Station (chemin de fer Lévis-Kennebec, aujourd'hui Québec-Central), et qui fait partie intégrante du village de St-

Anselme, a été désigné d'après Siméon Larochelle. C'était un jeune homme entreprenant de St-Vallier de Bellechasse, qui était venu s'y établir à cause de la proximité de rapides sur la rivière Etchemin dont il pourrait utiliser le pouvoir afin de réaliser de grands projets. Il avait, immédiatement après son arrivée, jeté les bases d'une construction dans laquelle devait être installé, dès le printemps suivant, un moulin à carder la laine. Il avait appris ce travail à Ste-Marie de Beauce.

Après une féconde année d'activités, Siméon Larochelle qui avait su utiliser les chutes pour faire marcher son moulin à carder, raconte M. Vaillancourt, décida de les utiliser pour développer d'autres moulins. Ainsi, en 1832, à côté de son moulin à carder, il installait un moulin à scie dont il était l'ingénieur, le constructeur et l'inventeur.

En 1837, grâce à l'estime dont il jouissait auprès du seigneur Caldwell, propriétaire de la seigneurie de Lauzon, l'entrepreneur mécanicien ouvrait un moulin pour moudre le grain. Le privilège de moudre le grain pour

les censitaires de sa seigneurie avait été impitoyablement refusé par le seigneur à tous les autres qui en avaient fait la demande.

Le succès qu'obtenait le jeune homme dans ses différents moulins faisait naître chez lui de nouvelles énergies et attisait son besoin de création et d'expansion. Ses moulins bourdonnaient comme une ruche et employaient toute la main-d'œuvre du village. Mais Larochelle n'avait pas encore établi l'industrie qui devait consacrer sa mémoire dans la région. En 1844, le travail augmentant de façon considérable, Siméon Larochelle fut obligé de faire une rallonge adjoignant les forges et afin de faire place à une fonderie avec atelier pour travailler le bois.

C'est ainsi que fut érigée la première fonderie, il y a 104 ans.

En 1849, il acheta des riverains et des propriétaires de la seigneurie, les rapides à quelque cent pieds plus bas que ceux dont il avait utilisé le pouvoir depuis son arrivée, et y transporta les meules de son moulin à farine. Durant la même année, il construisait son second moulin à farine.

En 1850, Siméon Larochelle éleva de nouveaux bâtiments destinés à loger ses machines à carder, à fouler et à scier. En 1852, il agrandit encore sa fonderie devenue trop étroite pour suffire aux commandes toujours croissantes. C'est dans cette même fonderie qu'il construisit une presse à imprimer de sa propre invention, qui servit longtemps dans les ateliers du journal «Le Canadien» à Québec,

Hotel Saint-Louis

Harthey Lynch J. Aubin, gérant général

Hotel refait tout en neuf

Visitez notre nouvelle salle à diner

Repas succulents

33, rue St-Louis,

Téléphone 2-2771

Québec

alors que les frères Fréchette en étaient propriétaires.

Siméon Larochelle avait encore en dehors de ses moulins, mille ambitions. Il avait, avec un groupe d'hommes, fait construire le pont sur la rivière Etchemin, reliant St-Anselme avec la Beauce (pont qui fut livré à la circulation en 1849) et il projetait de faire ériger un collège quand il fut frappé de paralysie, en 1858. Cet homme actif et ardent dut rester pendant plusieurs mois immobilisé sur sa couche, son esprit toujours lucide, et mourut le 23 juin 1859, laissant à ses deux fils, Louis-Napoléon et Anselme Hyppolite, le soin de continuer l'œuvre si bien commencée.

Les affaires furent administrées pendant quelques mois par sa veuve qui, à l'automne de 1860, vendit à son fils Louis-Napoléon, la fonderie et l'atelier, les moulins à farine, à carder, à fouler et scier, afin qu'il continue sous son nom, assisté de son frère Hyppolite.

Les frères Larochelle dirigèrent les moulins avec sagesse et prudence, et firent prospérer l'entreprise si bien qu'en 1870, ils

devaient construire une nouvelle fonderie afin d'augmenter l'espace dans l'atelier des machines-outils devenu trop à l'étroit. Deux ans plus tard, ils y ajoutèrent des allonges, à chaque bout, afin de faire place à un nouvel outillage importé des États-Unis en vue des ouvrages occasionnés par le chemin de fer Lévis-Kennebec. En 1874, ils y ajoutèrent un atelier pour fabriquer des wagons et autres articles de matériel roulant des voies ferrées du chemin.

La débâcle.

La manufacture de laine qui avait été établie par Siméon Larochelle, fut détruite par un incendie en 1881. L'atelier des machines-outils fut également détruit par le feu puis rebâti et finalement emporté par les glaces lors de la fameuse débâcle de la rivière Etchemin, en avril 1900. Les moulins à carder, à fouler et à scier furent aussi emportés le même jour par l'amas de glace en mouvement. Il ne restait que la fonderie et le moulin à farine.

Le travail de soixante-dix ans était presque complètement anéanti. Les frères Larochelle n'a-

vaient pas vécu assez longtemps pour connaître cette tragédie. Louis-Napoléon était mort en 1890, après une carrière politique aussi brillante que son œuvre avait été féconde. Charles Audet, industriel bien connu de la région, qui avait supporté Napoléon Larochelle dans ses difficultés économiques et financières, prit possession de la fonderie et des moulins à farine épargnés, et de tous les biens de la compagnie. Il dirigea les activités des moulins pendant une vingtaine d'années, et en 1910, la compagnie Atkinson en faisait

l'acquisition et nommait M. Maurice Roy gérant des établissements.

Renouveau de vie.

En 1920, la compagnie qui dirigeait La Fonderie St-Anselme Ltée arrêta dans ses pérégrinations sur les deux Amériques un jeune homme de 27 ans, originaire de St-David de Lévis, M. J.-Adélard Bégin, et le nommait gérant. Depuis, celui-ci a fait l'acquisition de cette considérable maison industrielle et a été choisi comme premier magistrat de la ville de Lévis. M. Bégin

ORGANISATION ET FINANCEMENT DES ENTREPRISES par Ls-A. BELISLE

*En vente à: "La Semaine Commerciale," 2-4, rue St-Jacques, Québec
et dans toutes les bonnes librairies.*

Prix: cartonné \$2.10 franco, relié \$2.60 franco.

est devenu, sur la rive sud, l'une des figures proéminentes dans l'impulsion donnée à l'industrie et au commerce.

A son arrivée à La Fonderie St-Anselme, M. Bégin n'avait aucune expérience dans ce genre de travail; il avait cependant travaillé dans la construction et la machinerie; après ses études, il était entré comme apprenti à l'emploi de la maison Jos. Villeneuve Ltée, puis avait construit à Halifax une manufacture de biscuits. Par la suite, durant quatre ans, il avait travaillé comme conducteur d'autobus, contremaître menuisier, et avait essayé plusieurs autres métiers au Canada, aux États-Unis et en Amérique du Sud. Lorsqu'il revint à Lévis, entre deux voyages, la compagnie qui dirigeait la vieille industrie de Siméon Larochelle, crut avantageux de s'attacher un jeune homme dont l'énergie et le précoce sens des affaires seraient, pour sa survivance, une garantie certaine.

M. Bégin, comme gérant, devint tout de suite le promoteur de La Fonderie St-Anselme qui, à cette époque, faisait des affaires dans quatre ou cinq comtés de

la province, et qui souffrait encore des suites des désastres successifs dont elle avait été victime. Le jeune gérant travailla d'arrache-pied, parfois quinze heures par jour, pendant plus de vingt ans, avec l'espoir de redonner à la grande usine son allure des années les plus florissantes avec toutes les implications industrielles modernes.

Dix-sept ans après son assignation à la gérance, M. Adélaré Bégin démarquait une autre période dans l'histoire unique de La Fonderie St-Anselme. Il en faisait l'acquisition. C'était en 1937, et pour la quatrième fois depuis sa fondation, la fonderie passait entre les mains d'un successeur digne de Siméon Larochelle.

Dans le bilan des nombreuses réalisations de M. Bégin depuis 1920, il suffira de relever quelques items pour donner une idée de l'énorme travail qui y fut accompli: les produits de La Fonderie St-Anselme Ltée sont connus et répandus de Halifax à Vancouver, grâce à une équipe de voyageurs qui parcourent le Canada, et à des représentants dans la plupart des villes: les

usines couvrent 250,000 pieds carrés de plancher dans les locaux renovés de la première industrie; l'outillage a été modernisé et, de plus, M. Bégin a donné à son personnel l'avantage de se spécialiser dans les travaux de fonderie.

Il y a sept ans, deux de ses douze enfants, Roger et Noël étant assez âgés pour lui aider à La Fonderie St-Anselme, M. Bégin, qui avait su gagner l'estime de la population de Lévis aussi bien que de celle de Dorchester, comté dans lequel se trouve sa Fonderie, posait sa candidature au poste de maire de Lévis; non seulement fut-il élu, mais les Lévisiens renouvelèrent son mandat pour un second terme.

Outre ces deux postes qui com-

portent amplement de responsabilités, M. Bégin trouve le temps et l'énergie pour s'occuper de nombre d'autres industries, commerces, mouvements et clubs sociaux. Il est président de la Levis Textile, président de la Caisse populaire du Christ-Roi, directeur de la Fédération des Caisses populaires, membre honoraire du club des Lions et du club Rotary; plusieurs groupements notamment le Cercle des Voyageurs de Commerce de Lévis, la Chambre de Commerce de Lévis, la Commission Scolaire de Lévis, ont profité de la coopération active et de la direction experte de cet homme encore jeune dont l'apport a été considérable dans la vie commerciale et industrielle de la rive sud.



COUR SUPREME

«Qu'est-ce que la Cour Suprême», demande une maîtresse d'école à un élève?»

«C'est celle que l'on fait à une vieille femme.»



L'expérience corrige l'homme chaque jour.—Goethe.

Une bonne documentation prévient de nombreuses faillites

LA PROVINCE DE QUEBEC détient le record peu enviable des faillites parmi toutes les autres provinces du Canada.

Du moment que l'allure des affaires se ralentit, des établissements de toutes sortes se voient contraints de fermer leurs portes autour de nous. Au premier abord, le motif invoqué pour expliquer une banqueroute est le manque d'argent, mais combien de ces faillites pourraient être évitées avec un tant soit peu de savoir-faire et une connaissance plus approfondie des principes mêmes des affaires ?

Au cours des six premiers mois de 1948, sur un total de 425 faillites pour le Canada tout entier, notre province en a enregistrées pour sa part 323. C'est un chiffre qui nous invite à réfléchir et à chercher les moyens de remédier à un pareil état de choses. Voyons un peu comment se répartissent ces faillites : 154 établissements de commerce, 92 manufactures, 9 industries primaires, 37 entreprises de construction et 16 de transport. Les statistiques ne nous disent rien des causes qui ont amené ces faillites. On peut toutefois nous en remettre aux statistiques antérieures qui établissent qu'en moyenne, 35% des faillites sont attribuables au manque de capital, 25% à l'incompé-

tence des administrateurs, 16% à des raisons imprévues ou imprévisibles, 10% à la fraude, 4% à l'inexpérience, 2% à la négligence et 8% à diverses raisons.

Le manque de capital et l'incompétence se classent en tête. Nous ne nous arrêterons pour l'instant qu'à ces deux facteurs de régression économique qui, en fait, n'en forment qu'un. Le manque de capital découle le plus souvent de l'incompétence et notre incom-



E-J. CHARTIER & CIE ENRG.
CHARBON
ANTHRACITE
GALLOIS & AMERICAIN
COKE
22 ST. ROCH
2-6895



pétence pourrait presque entièrement s'expliquer par le manque de connaissances dans la technique de la distribution des marchandises, c'est-à-dire de la vente.

Il est clair que si nous étions mieux formés à connaître les besoins réels du marché et mieux préparés à combler ces besoins, une foule d'entreprises nouvelles pourraient survivre que le moindre ralentissement dans la demande du public oblige à fermer leurs portes. Un grand nombre de ces entreprises ont surgi au cours de la guerre et pendant la période de rareté qui a suivi. Nous avons un marché d'acheteurs, c'est-à-dire que le public avide courait après les marchandises et voulait se les procurer à n'importe quel prix. Il n'était pas question, sous les circonstances, d'organiser la distribution — tout ce qu'il fallait, c'était de pouvoir s'approvisionner afin de répondre à une demande apparemment insatiable. C'était un marché d'acheteurs autant du côté du public que du côté des intermédiaires. Ceux-ci ne devaient posséder, à vrai dire, que des qualités d'acheteurs afin de pouvoir s'approvisionner le plus possible et aux meilleurs prix possibles afin d'obtenir un bénéfice aussi élevé que possible.

Les gens avisés dont les entreprises ont vu le jour au cours de cette période ont employé une partie de leurs bénéfices à organiser, puis à consolider leur système de distribution. Ils se sont renseignés sur les sources possibles de concurrence, ont étudié les prix, les méthodes, la clientèle, la marchandise qui leur per-

mettraient de supporter victorieusement cette concurrence. Et à présent que le marché s'est mué en un marché de vendeurs, les maisons d'affaires qui se sont préparées peuvent plus facilement faire face à la situation.

Cette préparation n'a pu avoir lieu dans plusieurs administrations d'entreprises récentes pour deux raisons: les chefs manquaient de l'expérience que procure le passage à travers un cycle économique complet comme celui qui a marqué la période 1926-1939; en second lieu ils n'ont pas pu ou n'ont pas voulu se documenter sur la distribution des marchandises, c'est-à-dire sur l'art de la vente, de la publicité, du transport, sur les relevés et les sondages du marché, sur le prix de revient, en un mot sur tout ce qui favorise l'écoulement des produits lorsque le public offre quelque résistance.

Téléphone: 2-5671 — 2-5672 — 2-5673

Pratte & Côté, Enrg.

Courtiers d'Assurances

Assurances de toutes sortes

*Aviation, Incendie, Marine, Vie, Tremblement de terre,
Vol, Responsabilité publique, Automobile, etc.*

126, rue St-Pierre,

(Edifice Dominion)

Québec

Présentement, la résistance du public se fait de plus en plus sentir et c'est de là que partent la plupart des faillites. La résistance du public s'accroît et, comme on ne peut vaincre cette résistance parce qu'on n'en connaît pas la clef, l'entreprise périlite et doit s'effacer devant les efforts plus avisés d'une concurrence prête à la lutte.

De plus en plus, les maisons d'affaires doivent chercher à se documenter. Tout chef d'entreprise devrait avoir une bibliothèque d'ouvrages classiques se rattachant aux divers problèmes administratifs. Dans les villes comme Québec, Montréal, Trois-Rivières et autres, il existe des bibliothèques publiques bien montées où l'on peut se procurer à bon compte des ouvrages spécialisés. Lorsque les ouvrages que l'on recherche ne se rencontrent pas dans les bibliothèques que l'on fréquente, une suggestion au bibliothécaire suffira parfois pour que les volumes désirés soient mis à la disposition des habitués. La documentation ne coûte pas cher — en tout cas, elle coûte moins que les pertes attribuables à l'ignorance et à l'incompétence dans le domaine de l'administration commerciale.

—Louis-A. BELISLE.

- * -

LA PREUVE

Est-elle jolie ?

Ma foi ! on lui offre toujours un siège dans le tramway.

Des livres pour le peuple

Par André Langevin

Extrait de « Notre Temps », (Montréal)

LE bon peuple, le divin peuple, cette puissance ténébreuse et docile, cette vengeance sublime et terrifiante, cet impondérable auquel les grands hommes demandent tout et ne veulent rien sacrifier est un commode anonymat qu'il est passionnant d'exploiter. Tour à tour pressuré ou cajolé, élément lyrique du pouvoir ou porte-faix de toutes les imbécilités de la grandeur, le peuple a bon dos et petit appétit. Se mêle-t-il d'ailleurs d'avoir faim que les cailloux ont tôt fait de lui faire réprimer ses bâillements.

Comme dirait Joseph Prud'homme, qu'on le serve ou qu'on s'en serve, le coupable et le profiteur c'est toujours lui. Auteur des révolutions par sa témérité, responsable de l'exploitation par sa docilité et augure de malheur quand tout va bien, vraiment le *fatum* est apparent et il serait sacrilège de le nier.

Tous formés au même creuset, même tête hagarde sur les panneaux-réclame, même douleur vulgaire de troupeau courant à perdre haleine sur la route hallucinante de l'éternité ! Ne désespérez pas dans votre détresse

Résidence 241, Joffre

Tél. 7-2807

FERNAND SIROIS, L.S.C.

Comptable public Enr.

76, rue St-Pierre,

Québec

Tél. 2-603

cinématographique, l'élite, ou ceux qui ont pu fuir le cortège, pense à vous et vous recevrez de beaux sous neufs à la fin de votre nuit.

Des livres ? Il n'y faut pas penser, vous ne seriez plus le peuple si vous pouviez lire et que ferait l'humanité sans le fond solide que vous lui offrez. C'est pour avoir trop lu que d'élégants gentlemen ont perdu leur raison. C'est pour avoir trop lu que Napoléon a son tombeau aux Invalides et c'est encore pour avoir trop lu que Rimbaud s'est fait couper une jambe. Il y a une vocation de l'instruction et une vocation, faut-il le rappeler ne peut être manipulée par des mains sales.

La démagogie est facile comme l'on voit ! Et elle peut bien ne pas s'appuyer que sur du sable mouvant. Certes il est faux que l'élite favorise le crétinisme pour appuyer sa prospérité comme il est faux qu'elle ne songe qu'à préserver la singularité que lui confère l'instruction. Nous ne sommes plus au siècle de la valetaille sans espoir et des maîtres avarés. Mais les différences de classe n'ont pas encore été

abolies du seul fait d'une richesse générale plus considérable, du moins en Amérique.

Chacun peut s'instruire aujourd'hui s'il le désire vraiment, d'accord ! bien que la question soit discutable, et beaucoup ! Il ne s'agit pas d'ailleurs de la création d'universités ouvrières ou d'entrée gratuite aux grandes écoles, mais de la diffusion du livre, de la possibilité pour chacun, vacher, manoeuvre ou notaire, de se le procurer. Le problème de l'instruction scolaire est moins urgent que celui-là parce qu'il possède déjà des solutions provisoires tandis que la question du livre est encore vierge, qu'elle n'a guère suscité d'institutions. Il va sans dire que nous parlons d'abord ici du livre gratuit et non pas de l'article commercial.

Car le livre, en tant que marchandise, se présente absolument comme un objet de luxe. Le peuple ne peut acheter des livres parce qu'il doit d'abord se loger, se nourrir et se vêtir et qu'ensuite il ne lui reste plus d'argent. On nous dira que le peuple boit, qu'il s'amuse et dissipe. Peut-être bien, mais ce

sont là des détails dont nous n'avons pas à tenir compte parce qu'il faudrait alors additionner les qualités et les défauts de l'élite pour juger sur le résidu si elle mérite de n'être pas le peuple.

Pour être plus simple et plus précis, disons que 90 pour cent des villes et villages du Québec ne possèdent pas de bibliothèque publique. C'est une situation très grave et qui appelle une solution immédiate. Peut-être bien que la population ne les demande pas ces bibliothèques, qu'elle ne se porte pas plus mal de n'en pas avoir. Il est probable aussi que les Montréalais n'auraient jamais réclamé de métro s'il n'y en eût pas existé à New-York et à Paris.

La maigre fortune des municipalités ne saurait non plus justifier pareille incurie de même que les autorités provinciales ne peuvent invoquer des œuvres plus pressantes à accomplir. L'urgence de celle-ci éclate aux yeux de tous. La pacotille des commerçants américains circule dans les endroits les plus reculés de la province et tous les magazines de bas étage trou-

vent acheteurs partout. Nous ne voyons pas très bien comment notre gouvernement autonome et affamé d'autonomie n'en saurait faire autant.

Si on ne peut construire d'imposants immeubles partout en hommage au livre, il est très facile de créer des services de circulation et d'établir des centres de distributions dans toutes les régions. Il y a bien une commission des liqueurs dans chaque district, pourquoi n'y aurait-il pas une bibliothèque publique avec service de distribution postale? Certes ce commerce ne fera pas pousser des sous mais il aidera à créer des hommes qui ne seront pas plus dangereux qu'auparavant mais raisonneront mieux. Il est vrai qu'on craint toujours de façonner ses propres juges.

Les Américains, que l'on accuse de toutes les barbaries, ont su construire des bibliothèques et des musées. Un voyage aux États-Unis nous fait mettre en doute notre ascendance française tant ce pays «matérialiste et jouisseur» se préoccupe quand même plus que nous de l'enri-

chissement intellectuel des classes pauvres.

Il est devenu ridicule de signaler ainsi le mépris dont nos gouvernants font preuve envers les choses de l'art et de l'esprit. Ces dénonciations ont toujours été sans effet. Qu'on ne soit pas trop surpris et qu'on n'accable pas

encore ce terrible peuple le jour où il suivra des régimes qui, sous prétexte de l'instruire, exploiteront son ignorance. Devrons-nous répéter cette vérité stupéfiante que la meilleure façon de combattre les « idées subversives » n'est pas la corde et le fusil mais la raison ?

- ❧ -

Les quarante plus grosses agences de publicité américaines ont « dépensé », ou plutôt géré des budgets pour environ un milliard de dollars en 1947, la plus grosse comptant pour 103 millions de dollars.

Ceci nous amène à poser deux questions :

1° Pourquoi les sociétés américaines avec de très gros budgets de publicité ont-elles recours aux services d'une agence ?

2° Pourquoi l'industrie américaine jouit-elle d'une telle prospérité en s'imposant un tel supplément de « frais généraux » ?

Et voici les réponses :

1° Parce qu'elles savent que mieux vaut s'assurer les compétences et l'expérience qu'une bonne agence met à leur disposition. Ainsi, elles sont certaines que leur budget de publicité « rend » au maximum ;

2° Parce que les industriels américains savent que c'est la publicité qui leur permet la fabrication en grande série ; qu'elle leur permet ce surcroît de production à la base de tout bénéfice industriel ; qu'elle simplifie le problème de la vente, ce cauchemar de l'industriel, en temps normal.

- ❧ -

Critique... On fait entendre à « la petite », qu'on tient fort à orienter vers un goût musical impeccable, une symphonie de Shostakovitch à la radio. Étant de ces petites filles arriérées qui pensent qu'on doit toujours faire ce que maman dit, elle écoute religieusement.

Puis tout à coup, après un grand soupir :

— Quand est-ce que ça va commencer à être beau, maman ?

Nous avons besoin de l'Université

L'UNIVERSITE est nécessaire à toutes les classes de la société. Employés et patrons, industriels, cultivateurs, professionnels, tous peuvent recevoir d'elle l'amélioration de leurs conditions de vie. Une université prospère est une garantie pour la vie morale, intellectuelle et matérielle d'un peuple. Elle éclaire les chemins qui mènent à Dieu, elle amplifie les certitudes humaines, elle assure le maximum de profits matériels. Examinons d'abord les valeurs fondamentales de l'ordre matériel.

Les cultivateurs de la province possèdent des terres riches, mais chaque sol donne un meilleur rendement s'il reçoit le traitement convenable. Il nous faut donc de nombreux et bons agronomes aidant nos gens qui se dévouent à l'agriculture afin qu'ils puissent engranger les meilleures récoltes possible. Et qui donc formera ces agronomes? Une faculté d'agriculture pouvant fournir à ses professeurs des laboratoires des mieux outillés afin qu'ils approfondissent leurs connaissances et les transmettent facilement à nos enfants qui fréquenteront leurs écoles. Donnons à notre Université, elle formera les agronomes dont nous avons un si grand besoin. Pourquoi nous contenter d'un rendement minimum de quinze dollars l'acre quand nous pourrions retirer jusqu'à cent dollars pour chaque acre de terre que nous possédons. De la générosité envers notre Université, afin qu'elle nous prépare ces hommes qui multiplieront nos revenus! Nous ne craignons pas de jeter notre grain en terre car nous savons que nous récolterons du cent pour un. Ne craignons donc

pas non plus de déposer des dollars qui nous seront rendus au centuple par l'amélioration de nos cultures. Grâce à notre généreuse collaboration, la faculté d'agriculture de Laval préparera des hommes qui rendront plus fécondes toutes nos belles terres. Chers amis, donnons beaucoup et le retour sera magnifique.

Il existe en effet en de nombreux endroits des terres qui actuellement ne rapportent rien, ou presque rien, à leurs possesseurs qui voudraient en retirer une récolte qu'elles ne peuvent produire. Des terres absolument semblables rendent riches leurs propriétaires. C'est ainsi que nous voyons, dans le N.-B., des cultivateurs vendre cinq dollars chacun des cinq mille barils de pommes de terre récoltées sur des terres qui ne leur rapporteraient pas cent dollars par année en y cultivant le foin ou l'avoine. Quelle différence ! Parce que des cultivateurs ont les services de bons agronomes, ils peuvent assurer le meilleur avenir à leur fils tandis que d'autres ne peuvent pas donner le nécessaire à leur famille. Il nous faut des agronomes afin que disparaisse la grande pauvreté de gens qui ont du coeur mais qui ne sont pas aidés. Un bon agronome de plus, cela veut dire que cinquante familles peuvent passer de la misère à l'aisance. C'est le quasi miracle que peuvent accomplir vos dollars déposés dans les mains des organisateurs de la souscription en faveur de notre Université Laval.

Il faut assurer la production maximum, mais il nous faut aussi des hommes qui soient capables de transformer ces produits en objets nécessaires à la vie. Comment se fait-il que certains produits nous coûtent si cher ? C'est que nous vendons à des pays étrangers la matière première et qu'ensuite nous payons le double des marchandises que nous pourrions

manufacturer nous-mêmes. Pourquoi des prix exorbitants pour des étoffes de laine, de chanvre ou de lin? C'est que les voyages coûtent cher et que nous payons largement l'hospitalité que d'autres pays accordent à nos matières premières. Pourquoi acheter nos étoffes de l'Angleterre quand nous pourrions les préparer nous-mêmes en assurant du travail rémunérateur à des concitoyens qui actuellement sont réduits à chercher en dehors de leur patrie le pain de leurs enfants.

Nous manquons de techniciens. Il n'y a que l'Université qui pourrait faire cesser cet état de choses désagréable. Elle se met à notre disposition pour diriger les laboratoires d'expérimentations où nos compatriotes apprendront les techniques de l'industrie. Payons une fois pour toutes les instruments qui permettront de réduire de moitié le prix des marchandises que nous devons acheter tous les jours. Pourquoi gaspiller de l'argent inutilement en transport de matière première alors qu'il nous serait si avantageux de la transformer sur place. Il nous faut des ingé-

Si Vous . . . avez des Valeurs — Si vous Spéculez

Procurez-vous

INITIATION PRATIQUE A LA BOURSE

par Louis A. BELISLE, A.C.A.A.

Fort volume de 388 pages -- cartonné -- \$2.60 franco

En vente dans tous les librairies ou à nos bureaux.

Les Affaires C. P. 100 — Station B Québec

nieurs de toutes sortes afin d'améliorer la qualité des produits que nous employons tout en diminuant le prix d'achat. Donnons donc une fois à l'Université l'argent qu'elle nous rendra au centuple.

Il n'y a pas seulement notre matière première que nous faisons voyager inutilement mais il y a pis encore, c'est d'aller chercher ailleurs ce que nous laissons gaspiller sur place. Pour ne citer qu'un exemple, il y a des parfums que vous payez dix dollars les deux onces tandis que les plantes qui les produisent sont à dix pas de votre maison. Industriels, vous payez le ciment un dollar le sac tandis que la montagne toute proche en fournirait généreusement des tonnes et des tonnes. Il faut découvrir ces richesses et les exploiter. Il nous faut des ingénieurs qui fassent cesser ce gaspillage. Donnons donc généreusement ces dollars qui ne nous rapportent que trois ou quatre pour cent afin que l'Université nous mette en état d'en profiter au centuple. Il nous faut des savants! Il nous faut donc équiper avec nos dollars les locaux de la faculté des sciences qui se donne comme mission de nous préparer les techniciens dont nous avons besoin.

Il ne suffit pas que la nature canadienne nous fournisse des produits dont nous avons besoin. Il nous faut bâtir des corps sains qui permettront d'être vraiment les rois de la création et les vrais serviteurs de Dieu. Que de maladies qui autrefois causaient des deuils cruels et qui aujourd'hui, grâce au progrès de la médecine, sont devenues inoffensives! Pourquoi ne pas pousser plus loin ce bienfaisant progrès en permettant à notre Université Laval de rendre plus prospère sa faculté de médecine. Il faut que les médecins auxquels nous confierons notre vie connaissent les meilleurs moyens de guérison. Ils n'auront cette con-

naissance que si l'Université possède les fonds nécessaires pour mettre à la disposition de ses professeurs les instruments les plus perfectionnés. Même si tel appareil guérisseur coûte plusieurs centaines de milliers de dollars, il faut que notre Université puisse l'acheter afin que soit préparé le médecin qui assurera à notre organisme le fonctionnement normal. Il vaut donc mieux donner ses dollars que de donner inutilement sa vie.

Nous voulons nos enfants heureux mais nous savons très bien que la santé est la première des richesses. Mettons donc notre Université Laval en mesure de graduer les médecins qui nous diront ce qu'il faut faire pour conserver et fortifier la santé de nos enfants. Donner à la faculté de médecine de l'Université Laval, c'est nous permettre les immenses joies de notre guérison et de la guérison de ceux qui nous sont chers.

Que de fois nous entendons des soupirs d'envie de la prospérité des Américains. Ce sont des hommes d'affaires, dit-on. Ils savent organiser et contrôler un commerce. Des centaines de nos jeunes Canadiens ont les mêmes aptitudes que les mieux doués de nos voisins. **Pourquoi laisser drainer constamment notre capital vers les firmes américaines alors que nous pourrions nous préparer chez nous les dirigeants de notre commerce canadien?** L'Université Laval est capable d'assumer la formation des hommes d'affaires; elle peut préparer des patrons canadiens pour le commerce canadien. Elle nous évitera ainsi les pertes que nous avons subies jadis à cause du manque de préparation de ceux qui se trouvaient à la tête de beaucoup de nos industries.

Dans ses facultés de droit et de sciences sociales, l'Université prépare ceux qui orienteront notre politi-

que de demain. Si nous considérons, à juste titre, la paix comme la condition essentielle d'une vie heureuse, n'hésitons pas à fournir notre université de ce dont elle a besoin pour remplir sa mission d'initiatrice des chefs d'état et des hauts fonctionnaires. La sécurité sociale est une garantie de l'heureuse jouissance des biens matériels. En assurant le sens de la justice et de la charité, l'Université concourt à la stabilisation de nos vies et à leur prospérité. Il nous faut des grands hommes politiques, des avocats éminents, des notaires avisés qui sauront faire respecter nos droits tout en précisant les devoirs de chacun.

On pensera peut-être que nous avons moins besoin d'hommes de lettres, de penseurs et d'hommes adonnés aux travaux de la vie spéculative. Erreur ! Une fois assurée l'existence matérielle, il faut songer à alimenter l'esprit. Nous ne devons pas nous résigner à n'être que des instruments producteurs de richesses matérielles. Laissons l'Université nous pourvoir d'une pléiade d'hommes qui pénètrent les grandes littératures du monde, les hautes pensées des philosophes. Notre vitalité ne doit pas s'affirmer seulement dans l'exploitation des forces de la nature : il nous faut donner la preuve de la pénétration de notre intelligence et de nos capacités et de nos talents dans les divers domaines des lettres, des arts, de l'histoire.

Nous voulons la perpétuité de notre race, non seulement dans l'ordre physiologique, mais aussi dans le progrès de l'esprit. Si la médecine et l'hygiène nous donnent des corps sains, la pédagogie veillera à l'éducation de nos enfants. L'Université n'a pas délaissé les professeurs de l'enfance et de l'adolescence. Son école de pédagogie enseigne les meilleurs principes et les plus sûres méthodologies. Et sa faculté de théo-

logie oriente toute la nation vers le bien surnaturel.

De quelque côté, sur quelque besoin que nous jetions nos regards, l'Université se présente pour nous aider. Nous avons besoin de notre université. A tous, elle offre ses services. Donner à l'Université est donc le meilleur placement que nous puissions faire. Donner à l'Université, c'est nous assurer des meilleures chances de succès. C'est pourquoi il est nécessaire que cette campagne de souscription rencontre le plus vif et le plus entier succès. Si vous voulez être meilleurs, donnez à l'Université. Si vous voulez être plus forts, donnez à l'Université. Si vous voulez être plus hommes, donnez à l'Université.

- * -

Si les industriels déployaient sur le terrain commercial la moitié des efforts qu'ils déploient sur le terrain « fabrication », nous connaîtrions une prospérité inouïe. Leur faiblesse, généralement, c'est non seulement le service commercial, mais les problèmes de la vente en eux-mêmes.

206, RUE DU PONT,

Tél. 4-4641

**LA CH
F. X. DROLET
QUEBEC**

FABRICANTS D'ASCENSEURS.

*Ateliers de Mécanique Générale
et Fonderie*

ACIER, FONTE, CUIVRE
et ALUMINIUM.

Ascenseurs Moderne à Passagers
et à Marchandises,

Armoires-Montantes, Monte-Charges,
Escaliers motorisés, etc.

Toute réparation mécanique.

SPECIALITES:

Pompes, Compresseurs, Engrenages,
Bornes-Fontaines, etc.

SOUDURE électrique et autogène.

Plan Marshall

Extrait du « Bulletin de la Chambre de Commerce », (Bruxelles).

1.—Nature du plan Marshall

LE plan Marshall est, comme l'indique son nom américain « E.R.P. European Recovery Program », un programme de rétablissement de l'Europe, autrement dit, d'aide américaine aux pays d'Europe qui ont été particulièrement touchés par la guerre.

Le Plan Marshall est depuis des mois, l'objet des commentaires les plus divers. De la très abondante documentation en notre possession, nous avons voulu sélectionner l'essentiel et résumer pour nos membres les principaux éléments recueillis jusqu'à ce jour.

Nous étudierons dans les chapitres suivants :

L'origine du Plan Marshall ;

Le montant de l'aide américaine ;

Les accords bilatéraux ;

L'administration du Plan Marshall ;

Le mode d'application du Plan Marshall en Belgique.

2.—Origine du Plan Marshall.

L'origine du Plan Marshall remonte au discours prononcé le 5 juin par le Secrétaire d'État des États-Unis, le Général Marshall, à l'Université de Harvard.

Il semble que le but immédiat de ce discours fut, non pas économique, mais politique. Il s'agissait en l'occurrence de pressentir l'opinion publique américaine à l'égard d'une politique de subventions à l'Europe, et non de poser les bases d'un programme d'Aide à l'Europe.

Le discours du général Marshall eut d'immenses répercussions. Tout d'abord, il déclencha les plus vives réactions des autorités officielles de Washington, mais cependant l'enthousiasme qu'il provoqua en Europe modifia cette première impression défavorable et incita les Américains à examiner cette nouvelle question sous un autre jour.

Le principe en fut admis, et finalement le 3 avril 1948, après un vote favorable de la Chambre et du Sénat, le Président Truman

signa la «Loi d'Aide à l'Europe».

Il était évidemment indispensable que les nations désireuses de bénéficier de l'aide américaine soumettent un plan coordonné de leurs besoins vitaux pour la période 1948-51.

C'est dans ce but essentiel d'établir un plan de redressement économique et de dresser le bilan de l'aide à solliciter des États-Unis que se réunirent le 12 septembre 1947, les représentants de 16 nations européennes, dont la Belgique, la France, le Royaume-Uni, les Pays Bas, le Luxembourg, le Danemark, l'Italie, la Norvège, la Suède, l'Irlande, l'Autriche, la Grèce, etc.

Les experts de ces pays établirent des programmes de production, de besoins d'importation, de possibilités d'exportation pour un certain nombre de matières de base.

D'après ces données, on estima approximativement à 22 milliards de dollars l'importance de l'aide globale qu'il était nécessaire de demander aux États-Unis pour les années 1948 à 1951.

3.—Montant de l'aide américaine

Le 19 mars 1948, la Commission des Affaires étrangères de la Chambre des Représentants des États-Unis avait voté à l'unanimité 6.205 milliards de dollars d'aide globale à l'étranger.

Chiffre qui se décomposait comme suit :

E.R.P.....	\$5,300,000,000
Grèce et Turquie.....	275,000,000
Chine.....	570,000,000
Fonds Internat. de Secours à l'Enfance	60,000,000

Le 21 juin, une nouvelle réunion des Commissions de la Chambre et du Sénat américains a abouti à un accord sur le montant des crédits. Ceux-ci sont définitivement fixés à 6,030, 710,228 dollars.

Cette somme est prévue pour 15 mois, mais le Président est autorisé à la dépenser en 12 mois. On en revient donc à peu près au chiffre initial.

Les principaux pays bénéficiaires sont par ordre d'importance :

Grande Bretagne.....	\$1,324,000,000
France.....	1,130,000,000
Italie.....	703,000,000
Pays-Bas.....	599,000,000

Allemagne (bizone)	437,000,000
Belgique et Luxembourg.....	295,000,000
Autriche	185,000,000

Ces allocations seront réparties suivant un double critère, les unes seront considérées comme des *dons* et les autres comme des *prêts*. Ces derniers s'élèveront au total à 1 milliard de dollars et seront remboursables en 50 ans, les premiers remboursements ne devant pas commencer avant 1952.

La proportion des dons et des prêts ne sera pas la même dans tous les pays. La Belgique par exemple recevra surtout des prêts remboursables. Les importations de *produits de consommation* (produits alimentaires, combustibles, engrais...) se feront probablement sous forme de dons. Dans certaines conditions, le pays bénéficiaire pourrait disposer du produit de la vente de ces matières importées. Quant aux importations de *biens d'équipement*, elles seraient attribuées sous forme de prêts.

4.—Accords bilatéraux.

Le 16 avril dernier, une Convention de Coopération Econo-

mique Européenne a été signée à Paris par les 16 nations qui avaient répondu à l'offre américaine d'aide à l'Europe.

La Convention de Coopération Economique Européenne a défini les obligations générales des membres. Elle vise à promouvoir la production, établit des programmes communs de production et d'échanges entre les pays signataires, développe leurs relations commerciales par l'établissement d'un régime de paiements multilatéraux, resserre leurs liens économiques en les poussant aux unions douanières, vise à assurer leur stabilité financière et celle de leur monnaie.

L'organisation s'attache surtout à la réalisation d'une économie saine par la voie de la coopération économique des parties contractantes.

Une série d'accords bilatéraux pour la mise en application du Plan Marshall ont été signés récemment entre les Etats-Unis et les principaux pays bénéficiaires de l'aide américaine.

Royaume-Uni.— Accord signé le 26 juin 1948 par l'ambassadeur britannique à Washington, Sir

Oliver Francks et par l'assistant du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Willard Thorp; ratifié au Foreign Office par M. Bevin, Ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne et M. Lewis Douglas, pour les États-Unis.

France.— Accord signé le 28 juin 1948, par M. Georges Bidault Ministre des Affaires étrangères de France et M. Jefferson Caffry. La Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée Nationale Française s'est prononcée en faveur de l'accord par 21 voix contre 11 et 2 abstentions.

Italie.— Accord signé, puis ratifié par la Chambre des Députés par 267 voix contre 67.

Irlande.— Accord signé le 28 juin 1948 par le Ministre des Affaires étrangères d'Irlande, et

le Ministre des Etats-Unis à Dublin. Ratifié à l'unanimité le 2 juillet 1948, par le «Dail» parlement irlandais.

Danemark.— Accord signé à Copenhague, le 29 juin 1948 par M. Gustav Rasmussen, Ministre des Affaires étrangères du Danemark et M. Josiah Marvel, ambassadeur des Etats-Unis.

Turquie.— Accord signé à Ankara par M. Necmeddin Sadak, Ministre des Affaires étrangères de Turquie et M. Wilson, pour les Etats-Unis.

Grèce.— Accord signé le 2 juillet 1948.

Pays-Bas.— Accord signé le 2 juillet 1948.

Autriche.— Accord signé le 2 juillet 1948.

La Suède et la Norvège ont également signé l'accord.

Bureau:
76 rue St-Joseph
Tél. 2-3002

Bureau Soir et Résidence
550 Chemin Ste-Foy
Tél. 2-3282

Dr H.-A. Houle

Chirurgien - Dentiste

QUEBEC

La Suisse et le Portugal n'ont pris aucune décision au sujet des accords bilatéraux.

Belgique.— L'accord bilatéral a été signé le 2 juillet par M. Spaak, Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères et l'Amiral Allan Kirk, Ambassadeur des Etats-Unis.

L'accord bilatéral détermine les conditions d'octroi de l'aide ainsi que les mesures que les deux gouvernements s'engagent à prendre en vue de promouvoir le relèvement économique de la Belgique dans le cadre du relèvement économique européen.

Les Etats-Unis s'engagent à mettre à la disposition de la Belgique toute aide qui est demandée par celle-ci et approuvée par le Gouvernement des Etats-Unis.

La Belgique s'engage à adopter les mesures nécessaires pour assurer l'utilisation efficace et rationnelle des ressources qui sont à la disposition, y compris celles qui lui sont fournies par les Etats-Unis dans le cadre du programme de relèvement européen; développement de la production industrielle et agricole, stabilisation de la monnaie, ac-

croissement des échanges de marchandise et de services avec les autres pays.

En contrepartie de l'aide reçue, le Gouvernement belge facilitera l'achat par les Etats-Unis à des conditions commerciales raisonnables de produits et de marchandises qui peuvent être mis à leur disposition au delà des besoins de consommation intérieure de la Belgique et de ses courants commerciaux extérieurs réguliers. L'accord bilatéral pose le principe de négociations ultérieures qui aboutiront à des accords particuliers entre les Etats-Unis et la Belgique.

La contrevaletur en francs belges des dons reçus par la Belgique sera inscrite à un compte spécial ouvert à la Banque Nationale, aux conditions de change qui ont été convenues avec le Fonds Monétaire International.

Les sommes inscrites à ce compte seront utilisées par le Gouvernement belge, de commun accord avec le Gouvernement des Etats-Unis, en vue de couvrir les dépenses qui sont nécessaires pour stimuler l'activité de la production nationale et des échanges internationaux,

ainsi que la résorption de la dette publique.

Cet accord n'est pas encore ratifié par le Parlement, il sera discuté au Sénat et à la Chambre vers la fin du mois de juillet.

5.—*L'Administration du Plan Marshall.*

L'administration générale du Plan Marshall comportera 3 administrations:

1. L'administration américaine;
2. L'administration des XVI;
3. L'administration nationale.

1. *L'administration américaine ou «European Cooperation Administration».*

Celle-ci aura un siège à Washington et à Paris. *L'administrateur en chef*, nommé par le Sénat, est M. Paul Hoffman. Les pouvoirs de l'Administrateur seront considérables. C'est à lui qu'incombera le soin de préparer et de conclure les accords particuliers avec chaque nation. Il sera aidé par un *Ambassadeur* permanent avec résidence en Europe. Ce poste a été confié à M. Harriman, Ministre du Commerce, ancien

Ambassadeur des Etats-Unis à Moscou et à Londres.

L'Ambassadeur Harriman aura sous ses ordres des *chief economic cooperation officers* accrédités auprès de chaque gouvernement avec rang de ministres plénipotentiaires. Ces ministres auront des droits d'investigation extrêmement larges.

2. *L'Administration des XVI ou Organisation Européenne de Coopération économique.*

Elle a son siège à Paris.

Elle comprend un Conseil, dont M. Spaak vient d'être nommé Président, un Comité exécutif, un Secrétariat général et des Comités techniques. Cette organisation a pour fonctions de promouvoir, susciter et coordonner les actions individuelles des pays participants. Le suppléant de M. Spaak, est le baron Snoy et d'Oppuers, secrétaire général du Ministère des Affaires économiques.

Le secrétaire général de cette organisation est un Français, M. Marjolin.

3. *L'Administration nationale.*

Dans chaque pays bénéficiaire de l'aide américaine, sera créée une administration chargée de

Etats-Unis et expédiés directement aux gouvernements européens, certains produits comestibles de première nécessité, dont l'approvisionnement mondial est rationné, tels que grains, riz, farine, graisses et huiles, et une petite quantité de produits auxiliaires, tels que les médicaments.

Ces produits comestibles furent achetés et expédiés par la Compagnie des Crédits en Marchandises du Département de l'Agriculture. Certains produits agricoles excédents acquis par la Compagnie des Crédits en Marchandises selon son programme de soutien des prix deviendront disponibles à l'achat par les gouvernements du P.R.E. avec les fonds de l'A.C.E.* Les produits auxiliaires furent achetés et expédiés par le Bureau de l'Approvisionnement Fédéral.

L'étendue dans laquelle l'entremise gouvernementale s'applique est sujette à une révision continuelle à l'effet de restreindre

autant que possible les marchandises obtenues par les voies gouvernementales.

Les exportateurs qui ont établi des contrats d'affaires avec des agents et des distributeurs en Europe doivent continuer leurs affaires comme ils ont normalement fait par le passé.

L'importateur européen s'arrangera avec son gouvernement quant à la nécessité d'un produit donné en tant que faisant partie du programme de relèvement.

Les gouvernements européens — en corrélation avec les agences du gouvernement des Etats-Unis — dresseront le programme des demandes à être payées avec les fonds de l'A.C.E. (lorsque les gouvernements européens sont d'accord avec les Etats-Unis quant aux demandes qui doivent être financées par ces fonds, une proclamation publique de la liste des produits sera faite).

L'importateur européen obtiendra de son gouvernement l'autorisation de payer les produits importés avec les dollars qui sont réservés aux achats du P.R.E.

(*) *Abréviations:*

P.R.E. — Programme de relèvement européen.

A.C.E. — Administration de coopération économique.

B.C.I. — Bureau du Commerce international.

Un système de licences sera érigé de telle façon que l'A.C.E. des Etats-Unis et le gouvernement européens puissent tenir le relevé des fonds dépensés.

Les modalités d'application de ce système sont étudiées dès maintenant.

Quel que soit le système des comptes et des dépenses choisi, ce sera l'importateur européen — et non l'exportateur américain — qui fera les premiers pas en vue d'obtenir la permission de payer, pour un envoi, en dollars réservés à l'A.C.E.

Quand l'exportateur américain recevra une commande d'un importateur d'un pays compris dans le P.R.E., il introduira une demande de licence d'exportation au Bureau du Commerce international, Département du Commerce — si une licence d'exportation est requise pour les produits commandés.

Ni l'A.C.E., ni aucune autre agence du gouvernement ne garantira l'octroi d'une licence d'exportation, simplement parce qu'un importateur d'un pays faisant partie du programme de relèvement a reçu, lui, licence de son gouvernement, de payer

pour un envoi en dollars P.R.E.

Pour l'octroi des licences d'exportation pour envois à ces contrées, le B.C.I. suivra sa routine normale. L'A.C.E. s'occupe d'abord de fournir les fonds aux pays P.R.E. en déterminant — en accord avec ces pays — comment les fonds seront employés et en établissant le relevé des fonds employés. Elle ne désignera pas les exportateurs qui devront faire des affaires avec l'Europe. Et elle ne désignera pas davantage les marques ou les formes d'un produit quelconque qui sera payé en argent A.C.E. Ces décisions seront prises par l'importateur européen, qui achètera les marchandises qu'il jugera les plus avantageuses.

De nombreuses personnes ont l'impression que le P.R.E. est un arrangement Prêt-Bail sous une autre forme. Qu'elles se rappellent que lors du Prêt-Bail, la «Division d'Achat du Ministère des Finances (actuellement Bureau d'Approvisionnement fédéral) envoyait les demandes de marchandises aux fournisseurs américains, et, livraison faite au gouvernement

des Etats-Unis, l'homme d'affaires privé n'avait plus rien à voir dans l'envoi des marchandises.

La législation du P.R.E. est basée sur la croyance suivante: «L'emploi et le renforcement de voies privées de commerce est une partie importante du relèvement économique non seulement de l'Europe, mais aussi du reste du monde.»

Nous notons dans un article de la «Côte Libre» du 20 mai 1948:

Le Gouvernement belge vient d'envoyer sa réponse à la lettre de l'Administration Marshall (E.C.A.) demandant quelles étaient ses suggestions en ce qui concerne le procédé d'importation des produits figurant au programme d'aide à l'Europe.

Le Gouvernement belge préconise un système mixte, faisant intervenir à la fois les organismes d'Etat et les importateurs privés. Les gouvernements continueraient à acheter les produits de base, céréales, charbon, etc., et les entreprises privées auraient la mission d'importer les autres matières.

Nous nous sommes également

adressés à M. Roger Ockrent, qui assumera les fonctions de secrétaire général, de l'Administration belge de Coopération économique, pour lui demander quelques renseignements sur la façon dont s'exécuteront en Belgique les livraisons résultant du Plan Marshall. Nous ne manquerons pas de communiquer, en temps voulu, à nos membres, toutes indications qui nous parviendraient ultérieurement à ce sujet.

Sur base des éléments recueillis jusqu'à ce jour et sans vouloir préjuger de l'avenir, nous pensons pouvoir nous rallier à l'opinion de M. Jacques Van Offelen qui dans son article «Que sera l'Aide Américaine?» du Lloyd Anverso du 16 juin, dit notamment:

Qui va vendre les produits américains? Le Gouvernement des U.S.A. ou l'initiative privée? A qui va-t-on vendre? A l'Etat belge ou aux importateurs? Il est probable que toutes les voies seront utilisées, étatiques et privées.

Il y aura sans doute trois grands modes d'opération que

l'on adoptera selon la catégorie de produits.

Le Gouvernement américain traitera avec le nôtre lorsqu'il s'agira de produits agricoles à fournir en grandes quantités : céréales, graisses, huiles.

Par contre, l'entreprise privée américaine traitera avec notre Gouvernement dans le cas du charbon, du pétrole.

Enfin, entreprises privées américaines et belges opèreront directement entre elles pour la plupart des autres produits.

Toutes ces questions sont encore loin d'être au point, elles donneront certainement lieu à des négociations extrêmement délicates puisque l'accord entre notre pays et les Etats-Unis bien que signé, n'a pas encore été ratifié par le Parlement.

Nous nous réservons d'y revenir ultérieurement.

Une question doit préoccuper au plus haut point nos dirigeants, c'est le danger de voir qu'en application du Plan Marshall, des livraisons de *produits finis* soient effectuées par les Etats-Unis à destination non seulement de la Belgique, mais également des autres pays de l'Europe occidentale qui sont normalement des clients de l'industrie belge et ce, dans une mesure, ou suivant des modalités telles, que l'on réduise les possibilités de débouché, déjà fort restreintes actuellement, de nos producteurs et exportateurs.

Nous avons pris des mesures pour attirer l'attention du Gouvernement sur cet aspect du problème.

Téléphone 2-2388

Louis Lavoie

NOTAIRE

Cessionnaire du greffe de feu Mre Louis Leclerc

383, rue St-Joseph,

Québec

Quel sort réserve-t-on aux droits du français à Terre-Neuve et au Labrador?

LES dépêches nous apprennent que les pourparlers relatifs à l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération débiteront à Ottawa le 4 octobre.

Nos lecteurs sont au courant de ce que nous pensons de cette acquisition d'une immense portée pour l'avenir de tout le pays.

Il est un aspect du problème qui ne semble toutefois pas avoir reçu des négociateurs une attention appropriée: c'est celui des droits du français.

On sait quels ennuis les législations provinciales d'Ontario, du Nouveau-Brunswick et du Manitoba ont occasionné aux minorités de langue française dans le passé et combien onéreux s'avèrent les compromis actuellement en vigueur. Pour ne parler que de l'aspect économique du problème, on peut affirmer que les écoles séparées coûtent aux Canadiens de langue française une génération entière de progrès industriel. La construction, par des particuliers, d'écoles dont le Provincial devrait assumer les frais les prive de ressources financières qui, appliquées à la création d'industries, assureraient le pain quotidien à de nombreuses familles.

Pendant qu'il en semble encore temps, pourquoi ne pas régler d'avance ce problème à Terre-Neuve ?

Si, de part et d'autre, on veut exercer le fair-play, une solution toute naturelle et absolument équitable s'offre d'elle-même: c'est d'appliquer, dans ses grandes lignes, le régime en vigueur dans la province de Québec. Un ministère de l'Instruction Publique qui aurait ses sections catholique et protestante comme ici assurerait un rapide développement de toute la province nouvelle. Il ne fait aucun doute que si, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et au Manitoba, on avait adopté ce système à l'origine, chacune de ces provinces serait encore plus riche qu'à l'heure actuelle. Le pays lui-même s'en porterait mieux sous tous rapports.

L'infériorité dans laquelle nos minorités se trouvent automatiquement placées par le régime scolaire qu'on a voulu leur imposer en dehors du Québec affecte la prospérité de tout le Canada. Les Canadiens de langue française ont les mêmes raisons de rester ce qu'ils sont que nos compatriotes anglophones. En entravant leur formation scolaire, on retarde le progrès de toute la nation parce qu'on en fait une classe à part, parce qu'on les astreint à des dépenses anormales et aussi parce qu'ayant la plupart du temps à étudier certaines matières essentielles dans une langue qui n'est pas la leur, ils n'arrivent jamais à posséder à fond ces matières, leur propre langue et la langue seconde. Leur formation s'en trouve retardée et limitée quand elle n'est pas entièrement gâchée. C'est cet état de choses qu'il importerait, à mon sens, de prévenir pour Terre-Neuve et le Labrador. L'occa-

sion est excellente de poser un geste qui mettra à l'épreuve la clause controversée des droits du français, le fair-play des parties en cause et les bases mêmes de l'avenir de tout le Canada.

Gouverner c'est prévoir. Si l'esprit véritablement national doit prévaloir en ce pays, personne ne mettra d'entraves au progrès intellectuel et matériel des Canadiens dont la langue maternelle est le français. Toute action contraire pourrait s'interpréter comme étant soit une tentative concertée d'assimilation, soit l'appréhension des efforts créateurs de progrès que suscite toujours une concurrence loyale, soit une détérioration des qualités d'initiative progressiste, de justice et de tolérance qu'affichent ostensiblement les hommes politiques du commonwealth, soit enfin comme une manoeuvre politique habile, mais préjudiciable aux intérêts du tiers de la nation.

Il s'est perdu assez de temps, d'efforts et d'argent à essayer de corriger les maladresses de certains législateurs qu'on devrait, pour une fois que la prévention est possible, tirer parti des erreurs du passé afin de mieux préparer l'avenir.

On objectera peut-être que l'éducation est un problème qui relève entièrement des provinces. Très bien. Mais le français est une question nationale. La dualité des races, ici au Canada, est un facteur de progrès national. Il est incontestable en effet que si nous n'avions pas eu l'exemple de nos compatriotes de langue anglaise pour nous stimuler vers le progrès

matériel, nous en serions encore à l'âge de la botte sauvage. Mais si nos compatriotes anglophones ont mis le pays sur la carte du monde au rang des grandes nations industrielles, c'est souvent la main-d'œuvre canadienne française qui a permis de réaliser cette ambition. Nous avons contribué à créer à tout le pays une excellente publicité à l'étranger par nos artistes, notre folklore, notre attitude plus canadienne. Nous sommes ici pour y rester. Nous avons droit de ressentir vivement tout ce qui est de nature à nuire au développement de notre pays. La question de notre libre épanouissement linguistique est de ce nombre, et en réglant le cas de Terre-Neuve on pourrait tracer le plan dont plusieurs autres provinces s'inspireraient subséquemment — pour peu qu'elles envisagent le cas sous son véritable esprit national.

En plus de son aspect national et patriotique, la question des droits du français est d'une grande importance économique. C'est une raison de plus pour lui trouver une solution conforme aux principes que nos soldats sont allés soutenir de leur sang en Europe.

—Louis-A. BELISLE.

- * -

C'est souvent pour nous excuser à nous-mêmes que nous nous imaginons que les choses sont impossibles.—*La Rochefoucauld.*

- * -

Donnez votre préférence à nos
annonceurs.

La colchicine et la sanguinarine modifient la taille des plantes

« Bulletin du Ministère de l'Agriculture », (Ottawa)

IL y a tout juste dix ans, les sélectionneurs de plantes découvriraient une façon de produire des plantes d'une taille plus imposante, des fruits plus gros et des fleurs plus grandes sur la plante.

On ne tarda pas à faire circuler de nombreuses histoires prédisant des radis gros comme des navets, des pêches grosses comme des melons et des tiges de haricots assez hautes pour qu'un homme puisse y grimper. La découverte qui donna le jour à tout ce bavardage spéculatif avait trait à l'emploi de la colchicine, une drogue puissante et nocive, extraite des racines du safran officinal.

Jusqu'à cette découverte, l'usage principal de la colchicine se limitait au traitement de la goutte. Mais on a alors constaté que l'application de la colchicine aux plantes avait pour effet de doubler le nombre de chromosomes dans la plante. Comme

les chromosomes, si petits et si nombreux soient-ils, contiennent ces substances qui règlent la taille, la forme et la productivité de la plante, on en obtient en les doublant une augmentation dans la taille et la productivité de la plante et, d'ordinaire, une certaine amélioration dans sa forme.

Déjà les savants canadiens ont employé la colchicine pour produire ce qui promet d'être une nouvelle plante herbagère pour les prairies et l'ouest du Canada. La nouvelle graminée fourragère est une plante vivace rustique, et provient d'un croisement traité à la colchicine entre une variété de blé et une graminée indigène sauvage. Elle a une pousse vigoureuse et résiste admirablement à la sécheresse.

Dans une autre expérience conduite récemment par les sélectionneurs de plante de la division de l'Horticulture, Ferme expérimentale centrale, minis-

rière fédéral de l'Agriculture à Ottawa, on a produit de nouvelles variétés de mufliers, mais ils ne sont pas encore prêts à être distribués.

Le fait le plus marquant au sujet des nouveaux mufliers c'est l'augmentation extraordinaire dans la grandeur des fleurs. Les pétales ont une frange très ondulée, ce qui les rend très attrayantes et, dans la plupart des cas, la couleur de la fleur est plus vive et plus intense. Les tiges, les branches, les feuilles et les tissus de la fleur sont également plus épais et plus fermes. Grâce à ces améliorations, les fleuristes éprouveront moins de difficultés à expédier les fleurs coupées et les clients constateront que les fleurs restent fraîches plus longtemps.

Un autre fait important, du point de vue des sélectionneurs de plantes, est l'effet de la colchicine sur les hybrides stériles. Pendant des années, les sélectionneurs ont vainement cherché à produire de nouvelles variétés de plantes, car, si les croisements désirés étaient souvent un succès, l'hybride était toujours stérile. Aujourd'hui, dans bien des

cas, les hybrides traités à la colchicine sont fertiles et il est possible de bien établir de nouvelles variétés.

Mais la colchicine n'est pas infallible. Elle n'a produit aucun effet chez les tomates, les oranges et les raisins. Lorsque ces plantes étaient traitées avec la colchicine, leurs fruits avaient une chair plus grossière et le goût était moins délicat que celui des variétés ordinaires. En ce qui concerne les tomates, le fruit devenait plus petit que la normale.

Il y a trois façons d'appliquer la colchicine aux plantes. On peut faire tremper la graine dans une solution de colchicine, la solution peut être pulvérisée sur la plante en croissance au moyen d'un pulvérisateur, ou encore on peut l'appliquer en pâte sur les parties de la plante.

Abstraction faite du coût — elle coûte environ \$280 l'once — les jardiniers amateurs devraient manipuler cette drogue avec beaucoup de soins. Un demi-grain de colchicine déterminera la mort si on l'absorbe. Si la drogue vient en contact avec les yeux, il peut en résulter une

cécité permanente. Enfin, on peut en absorber suffisamment à travers la peau pour en ressentir des effets graves. Les gants de caoutchouc et tout le matériel employés dans la pulvérisation de la colchicine sur les plantes devraient être parfaitement lavés après l'emploi, déclarent les savants de la Ferme expérimentale centrale qui travaillent sur cette drogue.

La colchicine a déjà une rivale, la sanguinarine qui est extraite d'une fleur sauvage appelée sanguinaire. La sanguinarine a apparemment la propriété de provoquer des changements encore plus radicaux dans la composition des plantes, cause moins de dommages à la plante sous traitement et est moins nocive à ceux qui la manipulent.

- ❀ -

En Suède, on signale un manque complet de matériel de construction. On manque également de clous et de fer galvanisé, ainsi que de tôle d'acier.

- ❀ -

Institutrice. — Qu'est ce que dit votre père en se mettant à table ?

Jeune élève. — Il dit: «Le beurre est rare, les enfants... prenez pas les morceaux trop gros !»

- ❀ -

Quelqu'un montre à un ami un portrait de Ghandi pieds nus et drapé dans son traditionnel vêtement blanc.

— Et dire que cet homme fut un jour un célèbre avocat !...

— Eh oui, c'est incroyable?... il a plutôt l'air d'un client d'avocat !...

- ❀ -

Elle. — Que j'étais donc folle quand je t'ai accepté en mariage !...

Lui. — Peut être, mais j'étais trop entiché de toi pour m'en apercevoir.

C'est le marché Québécois qu'il faut d'abord conquérir et conserver

DANS plusieurs milieux, on attribue à la situation internationale l'incertitude qui règne partout dans le monde et particulièrement en Amérique en divers domaines des affaires.

Il ne fait aucun doute que la situation est tendue. Mais cette tension me paraît sous de nombreux rapports une sorte de guerre des nerfs volontairement amorcée. En tout cas, elle a été amenée par la gaucherie de ceux qui ont fait de Berlin un brandon de discorde en y instaurant des zones d'occupation, et ce en plein territoire dévolu aux Soviets. Gaucherie apparente seulement, car il est bien sûr qu'en effectuant ce partage et en en faisant une clause dans l'entente avec les Soviets, les diplomates se rendaient parfaitement compte de ses conséquences. On vient même de révéler que le général Eisenhower a prévenu les Alliés du danger d'un tel partage avant même qu'il ne fût décrété. Ce grand général avait raison et c'est probablement parce qu'il s'est rendu compte assez tôt des machinations politiques, économiques et diplomatiques en vue de laisser la porte ouverte à un nouveau conflit qu'il n'a pas voulu se laisser porter candidat à la présidence de son pays.

Il n'en reste pas moins vrai que l'état d'incertitude

qui règne est loin de favoriser un retour graduel des affaires à la normale. Les individus comme les entreprises sont accablés d'impôts. Personne ne sait si le plan Marshall fonctionnera ou non. Un jour on nous apprend que la Grande-Bretagne trouve nos marchandises trop cher. Le lendemain, les acheteurs de bois du Royaume-Uni nous font dire par sir Staffords Cripps qu'ils vont chercher à s'approvisionner dans les pays en dehors de la zone du dollar. Et il en est ainsi à peu près continuellement depuis la cessation des hostilités. La paix n'est pas encore signée. La guerre se continue sur le terrain économique en attendant qu'elle éclate pour de bon sur le terrain militaire.

Pendant ce temps, les pays d'Europe essaient de rebâtir leur économie et nous perdons — nous du Canada aussi bien que les Américains — une bonne partie des chances que nous avons de trouver par là des débouchés permanents. Pour la Grande-Bretagne, l'essentiel, en l'état actuel des choses, est de gagner du temps afin de reconquérir son prestige et de donner de l'expansion à ses débouchés d'avant-guerre. Nous lui avons consenti des prêts et des dons qui ont en partie servi à ces fins. Ces prêts et ces dons, sollicités sous l'argument du philanthropisme, tournent aujourd'hui contre nous. Il faudrait avoir les yeux solidement bandés pour nier que ces choses arrivent par accident et qu'elles sont le fruit des circonstances imprévues de l'après-guerre. Je l'ai déjà exprimé ici même et je persiste à dire que la tournure actuelle des

événements est le produit d'un plan soigneusement conçu en vue de priver l'Amérique d'une bonne partie des gains économiques qu'elle s'était assurés en faisant pencher la balance du côté allié. Et si, d'ici quelques années, une guerre se déclare en Europe, cette guerre, en vertu du plan actuellement suivi, devra être déclarée non par les Russes, non par les Anglais, mais par les Américains. Tous les jalons, tous les préparatifs, chaque incident qui se produit nous laissent clairement voir l'aboutissement voulu et nous en rapprochent dangereusement.

En tout cas, je veux bien croire que le Canada peut difficilement se développer comme nation industrielle sans les marchés d'exportation. Il n'en reste pas moins apparent que nous ne pourrons passer qu'en troisième et quatrième place quelles que soient nos démarches et nos tentatives. A mesure que notre rôle aura servi les fins du plan, d'autres prendront notre place sur ces marchés.

Tél. 2-8439

ALPHONSE PAQUIN, Enrg.

Cuir, Fournitures pour
Selliers et Cordonniers

27-29, rue St-Pierre,

Québec

Le mieux que nous puissions chercher, nous du Québec, c'est d'abord de bien servir notre propre marché, ensuite de cultiver le marché voisin — celui que nous offrent les Etats-Unis. Le marché européen ne doit être considéré que comme temporaire. Il est instable et ne suit aucune loi économique reconnue dans son évolution actuelle. Dans la mesure où nous pouvons bénéficier quelque peu de ce marché, profitons-en pour organiser sur des bases solides notre marché canadien-français d'abord, le marché canadien tout court ensuite, enfin le marché américain et les débouchés sud-américains. De proche en proche, notre économie s'érigera sur des fondations solides, et lorsque les clients les plus éloignés cesseront de tourner les yeux de notre côté, nous pourrons mieux veiller à nos intérêts immédiats.

—Louis-A. BELISLE.

- * -

Patient.— Quelles sont mes chances de guérir docteur ?

Docteur.— Cent pour cent. D'après les registres de la science médicale, neuf sur dix des personnes atteintes de cette maladie n'en reviennent pas. Or, vous êtes le dixième cas du genre que je traite et mes neuf autres patients sont morts. Les statistiques sont en votre faveur.

- * -

Pierrot.— Dis donc papa, l'as tu vu le sauvage qui a apporté un petit bébé à maman à l'hôpital ?

Le Père.— Non, mais j'ai vu son compte.

Feu Lorenzo Dutil

ME Lorenzo Dutil est mort, sans tapage, comme il a vécu.

Parce qu'il me fit l'honneur de devenir l'un de ses confidents (dans la mesure où ce grand *introvert*, ce grand discret, pouvait se confier), je sens le devoir d'affirmer qu'à le fréquenter j'ai appris à me convaincre que les grands esprits et les grands cœurs ne sont pas toujours ceux qui brillent le plus parmi leurs contemporains.

Il y a de grands hommes qui rapetissent plus quand on les approche, et d'autres qu'il faut approcher jusque dans leur intimité pour mieux en mesurer la grandeur. Lorenzo Dutil fut de la dernière catégorie. La probité intellectuelle, le sens d'équité, l'intégrité, qui le caractérisaient, joints à une sensibilité aussi aigüe que déguisée, le condamnaient à se retirer du jeu tragico-comique de ceux qui aspirent à la puissance de l'argent et, ou à la notoriété publique. L'intolérance, le conformisme, et la cruauté de notre milieu social politico-économique réduisant

trop de grands cerveaux de chez nous au silence. Notre société canadienne-française y perd des richesses irremplaçables.

Le public québécois ne connaîtra sans doute jamais les opinions si personnelles et si originales que ce concitoyen, inspiré par le *plus pur* intérêt public, entretenait dans sa retraite volontaire sur les sujets les plus aigus de notre vie nationale et même internationale.

Lorenzo Dutil est surtout connu chez nous par son ouvrage insurpassé, unique en son genre et unique pour son auteur en dépit de l'ampleur de la documentation dont il disposait: «Le régime de l'électricité dans la province de Québec» (Trust ou Municipalisation?) Les Montréalais ont aussi entendu parler de lui comme expert consulté par la Cité de Montréal en fixation de taux d'électricité.

Mais, il y a un aspect de son activité intellectuelle que je tiens à souligner et qui constitue une leçon: sa curiosité attirée vers la législation de sa province et de

son pays, curiosité qui l'aurait amené fatalement à une vaste étude critique de nos lois, si sa santé et certaines conditions n'y avaient pas mis d'obstacles. C'est Dutil qui écrivait dans l'introduction à son ouvrage déjà mentionné: «Il y a dans la province deux mille hommes de loi, avocats et notaires; y en a-t-il dix qui chaque année, à la publication du recueil des lois (statuts) que la législature vient de faire, je ne dis pas, le lisent, mais en lisent la table des matières? Jéhovah ne demandait que dix justes pour épargner Sodome et Gomorrhe; si dix hommes de loi s'étaient appliqués à faire chaque année, depuis trente ans, la critique impartiale des lois nouvelles, la face de la législation aurait été changée et la province en aurait tiré un bénéfice appréciable» (Ces lignes furent écrites en 1935).

Et voici la conception qu'il avait d'une législation. «Est-ce faire une loi que de dire: «L'exécutif *peut*... Si c'est faire une loi, c'est aussi faire de l'exécutif un dictateur». Et il se demandait pourquoi il y a chaque année une session parlementaire

si le rôle de la députation se réduit à opiner du bonnet devant le chef de l'exécutif. «Toute notre législation, continue-t-il, se résume en ces mots: «*Le Lieutenant-Gouverneur en conseil peut*». «*Il est loisible au Lieutenant-Gouverneur en conseil de*».. Cette expression ne demande guère d'explication. Elle signifie: il est permis, par opposition à, il n'est pas défendu. Elle n'implique aucune obligation, aucun devoir: c'est la liberté; c'est le *laissez-faire*. Et il déplorait les abus auxquels prête une législation qui n'est pas *obligatoire pour l'exécutif*.

Lorenzo Dutil s'est attaqué aux puissances de son époque et de son milieu pour la défense des faibles, des exploités. Il meurt sans laisser de fortune financière à ses sept enfants, mais une fortune en intégrité. Ils sauront illustrer le nom de leur père. C'est la plus grande consolation que ce grand méconnu laisse à ses intimes. Permettez, monsieur le directeur, que je rende en leur nom, hommage à feu Me Lorenzo Dutil.

Albert LEVESQUE.
Montréal, le 2 août 1948.

Une industrie du ciment est absolument nécessaire dans le district de Québec

EN notre siècle, on veut tout faire rapidement. Mais on veut aussi faire solide et durable.

Après l'âge du silex, le monde a connu successivement l'âge du bronze, l'âge du fer et, finalement l'âge de l'acier.

L'acier commence à ne plus suffire aux exigences dans une foule de domaines. Les réserves mondiales les plus exploitées s'épuisent rapidement. Les grandes aciéries tournent les yeux vers les points du globe les plus accessibles afin d'y trouver un aliment à leurs fours géants. Mais ces fours exigent, pour produire, un combustible qui, lui aussi, ne saurait durer jusqu'à la fin des temps.

Après l'âge de l'acier, ou concurremment à lui, aurons-nous l'âge du béton ?

L'acier forme des structures élégantes, prodigieusement résistantes par rapport à leur volume. Toutefois, ce matériau doit être assemblé au moyen de boulons ou par la soudure. Il offre par contre l'inconvénient de s'amollir sous l'action du feu et de crouler encore plus vite que le bois lorsque les flammes lui ont enlevé sa résistance.

Le béton, bien que peut-être plus massif, est exempt de ces inconvénients particuliers. Le béton, c'est un

fluide. Il épouse toutes les formes qu'on veut bien lui donner. La matière première dont il est fait se trouve partout dans la nature. Ses procédés de fabrication, bien qu'exigeant un outillage lourd et onéreux, sont du domaine public et à la portée de n'importe quel ingénieur consciencieux.

Il est inconcevable qu'en un pays comme le nôtre, pauvre en aciéries, en bitume et en combustible comme la houille et le pétrole, on s'acharne tant à l'acier comme structure de construction, et au bitume comme revêtement de routes, quand le béton pourrait remplacer ces deux matériaux dans 90 pour cent des cas. Il est inconcevable aussi que l'industrie du béton ne soit pratiquée que par une seule entreprise au Canada quand la demande est si grande. Une foule de projets se trouvent retardés de ce fait. Comme on l'a si bien souligné récemment au Commissariat québécois de l'Industrie, la ville de Québec ne semble pas avoir la part qui lui revient pour mener à bonne fin les travaux en cours et à l'état de projet. Il est temps qu'un remède soit apporté à cet état de choses.

A mon sens, on se fait d'inutiles frayeurs du prétendu monopole qu'exerce en ce pays une entreprise unique. Aux Etats-Unis, les manufacturiers de ciment qui utilisent la formule Portland sont légion. Ils forment même une association connue sous le nom de Portland Cement Association, dont le siège social est à Chicago.

Je ne vois pas pourquoi des hommes d'affaires

québécois, disposant de capitaux en quantité suffisante et qui s'aviseraient de fabriquer du ciment puissent faire face à des difficultés insurmontables. Il existe des lois contre les monopoles et il en existe aussi contre ceux qui, dans le but d'éliminer la concurrence, voudraient saboter le marché. La demande actuelle en faveur du ciment Portland est énorme. Elle peut encore s'accroître et elle s'accroîtra sûrement. La fabrication de ce produit n'offre aucun secret et je m'engage à en fournir les formules, ainsi que les plans d'usines, détails d'analyses de matières brutes et de produits finis, etc. à tout groupe sérieux qui songerait à organiser pareille industrie à Québec ou dans les environs. Nous avons dans le district de la pierre à chaux en abondance: à St-Marc des Carrières, à Giffard et ailleurs: c'est l'essentiel des matières premières. Le reste est un problème de technologie que peut résoudre tout ingénieur minier.

Dans le passé, plusieurs tentatives ont été faites dans la province en vue d'établir des industries indépendantes en ce domaine. A la faveur des crises périodiques qui se sont produites, toutes ont abouti au même point. Il faut cependant tenir compte du fait que la demande ne paraît jamais avoir été aussi forte et aussi assurée qu'à l'heure actuelle. La Portland Cement Association favorise par tous les moyens l'utilisation du ciment et une entreprise québécoise qui s'occuperait de fabriquer ce produit serait assurément en mesure d'accroître encore, si possible, une demande

qui dépasse actuellement la production. Une publicité intelligente et bien diffusée dans les milieux ruraux, par exemple, créerait à elle seule une demande capable d'absorber tout surplus possible après que la demande actuelle aurait été satisfaite.

PROCEDE DE FABRICATION DU CIMENT PORTLAND

Par J.-Paul Drolet, Ingénieur Professionnel

On désigne ordinairement dans le commerce sous le nom de **Ciment Portland** le produit qui résulte de la pulvérisation d'un mâchefer obtenu en calcinant à très haute température, un mélange intime et bien proportionné de matériaux calcaires et argileux, sans addition de matériaux autres que l'eau et le gypse après calcination.

Les différentes opérations du procédé de fabrication d'un tel ciment peuvent être résumées de la façon suivante :-

MATERIAUX :

Le **calcaire** et l'**argile** sont les deux matières premières indispensables à la fabrication du ciment. On peut aussi employer un mélange de calcaire et d'argile schisteuse ou de calcaire et de laitiers de hauts fourneaux; ou de marne et d'argile. La composition chimique des matériaux employés doit aussi être déterminée à l'avance afin d'obtenir le mélange qui pourra satisfaire le mieux aux spécifications commerciales du produit fini.

FABRICATION :

Il y a deux procédés de fabrication pour le ciment: le **procédé à sec** et le **procédé humide**.

Dans le **procédé à sec** les matériaux sont broyés et passés sur un tamis de 2 à 3 pouces. Après avoir été séchés dans de grands cylindres d'acier d'environ 50 pieds de long et de 5 pieds de diamètre, les matériaux sont mélangés et pulvérisés. On transporte ensuite le mélange dans des fours rotatifs où le tout est chauffé à une température voisine du point de fusion. Cependant pour obtenir de bons résultats dans les fours rotatifs il faut que le mélange ait été bien pulvérisé, c'est-à-dire qu'environ 85% puisse passer un tamis No. 200. Ceci nécessite un concassage primaire et un broyage secondaire final. Le premier concassage se fait dans un broyeur à boulets (ball mill); après quoi le calcaire et l'argile sont combinés dans des proportions basées sur leurs compositions chimiques respectives. Le second broyage se fait dans un broyeur à tube (tube mill) jusqu'à ce que le mélange puisse passer à travers le tamis No. 200 (c'est-à-dire 200 mailles au pouce linéaire ou 40,000 ouvertures au pouce carré).

Dans le **procédé humide**, le principe de fabrication est le même bien que la méthode soit différente. On fait d'abord le broyage des matériaux jusqu'à ce qu'ils

Marion & Marion

BREVETS D'INVENTION

MARQUES DE COMMERCE

DESSINS DE FABRIQUE

en tous pays



Raymond-A. ROBIC

J.-Alfred BASTIEN

Montréal

puissent passer un tamis No. 20. On ajoute alors suffisamment d'eau pour que le mélange ait l'apparence d'une boue et on pulvérise plus finement jusqu'à ce que au moins 85% du mélange passe à travers le tamis No. 200. Le mélange ainsi pulvérisé est chargé dans un four rotatif horizontal dont la longueur varie de 150 à 175 pieds et le diamètre de 5 à 12 pieds. La plupart des fours ont environ 200 pieds par 10 pieds. La vitesse de rotation est d'environ $\frac{3}{4}$ de tour par minute et une inclination de $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$ pouce du pied. Au fur et à mesure que les gaz chauds de l'extrémité la plus basse montent vers la partie supérieure, ils font perdre graduellement l'humidité au mélange, qui descend lentement et atteint une température voisine du point de fusion qui est d'environ 2,600 degrés Fahrenheit. Sous l'action de cette chaleur, les particules ainsi mélangées réagissent chimiquement et forment un mâchefer qui sort à l'extrémité du four. Du four, le mâchefer passe à travers les refroidisseurs et ensuite à l'emmagasinement. Afin de retarder la prise, on ajoute ensuite environ 2 à 4% de gypse au mâchefer avant de le broyer. Le procédé de broyage du mâchefer est analogue à celui indiqué plus haut.

Le rendement d'un four rotatif varie selon sa dimension entre 500 et 3,000 barils par jour. Un baril de ciment de 376 livres requiert environ 175 livres de charbon pulvérisé et entre 600 et 700 livres de matériaux.

Une fois toutes ces opérations terminées, il est bon de laisser aérer le ciment durant une quinzaine de jours afin de permettre à l'oxide de calcium libre de s'hydrater avant son emploi dans le béton. Le ciment est alors emballé dans des sacs de toile ou de papier et livré sur le marché.

Les spécifications pour le ciment Portland sont celles de l'American Society for Testing Materials et sont les suivantes quant à la composition chimique :

Oxyde de Calcium (CaO)	60 à 64%
Silice (SiO ₂)	19 à 25%
Alumine (Al ₂ O ₃)	5 à 9%
Magnésie	5% maximum
Anhydride sulphurique	2% maximum
Oxyde de fer	0 à 4%

Il y a aussi toute une série de spécifications quant aux propriétés physiques.

PRODUCTION :

Dans la Province de Québec, il n'y a actuellement qu'un producteur de ciment, c'est la **Canada Cement Limited**, qui a ses usines à Montréal-Est et à Hull. La production totale a été en 1945 de 3,872,373 barils d'une valeur de \$5,985,077; en 1946 de 5,046,166 barils d'une valeur de \$7,910,548 et de 5,453,407 barils d'une valeur de \$9,351,477. en 1947.

Ces deux usines utilisent le procédé par voie humide auquel je réfère dans mon article. L'usine de Montréal-Est a cinq fours rotatifs d'une capacité totale approximative de 11,400 tonnes par jour. Les matériaux bruts du pays sont employés à la fabrication du ciment à l'usine de Montréal-Est à savoir le calcaire extrait de la carrière de la compagnie à Montréal (environ 800,000 à 900,000 tonnes par année), aussi du gypse et de l'oxyde de fer d'origine canadienne, mais produits en dehors de la Province de Québec.

L'usine de Hull a un four rotatif d'une capacité de 2500 tonnes par jour. Les matières premières pro-

viennent des carrières de calcaire et d'argile situées à Wrightville, comté de Hull, tandis que le sable à silice vient de l'Ontario et le gypse de la Nouvelle-Ecosse.

Les prix du ciment ont varié depuis quelques années et on remarque que le **prix moyen** du marché par baril de 350 livres f.o.b., à l'usine, ont été ainsi :

Année	Prix moyen par baril
1943	\$1.44
1944	\$1.46
1945	\$1.55
1946	\$1.57
1947	\$1.71

JEAN-PAUL DROLET,

Ing. Prof.

—Louis-A. BELISLE.

- * -

Aux États-Unis et en Grande-Bretagne, les industriels ont commencé à comprendre l'importance qu'on devrait attacher aux relations entre le capital et le travail. Ils ont, dans beaucoup d'usines, créé un service de «Public Relations». Il y a là l'embryon d'une grande chose.

D'autre part, certains journaux britanniques ou américains se sont mis en tête également de servir des vérités premières à leurs lecteurs. Sous une forme très simple, ils ont énoncé certains principes économiques qui vont directement à l'encontre des illusions suggérées par les démagogues, ou bien à l'encontre de certains principes marxistes dont les événements ont largement démontré la fausseté.

Quand les industriels belges se décideront-ils à entreprendre une campagne de bon sens, une campagne destinée à faire sortir de la tête des gens certaines sottises qu'on y a déposées avec une ténacité remarquable ?

Quand le gouvernement commença sa campagne «Ne vous laissez pas faire», chacun trouva qu'elle venait à son heure. Une campagne de vérités premières s'impose tout autant !

Il n'y a pas à redouter l'épuisement des réserves d'huile

Contrairement à la croyance populaire, d'abondantes réserves de gazoline et d'huile, soit naturelles soit synthétiques, seront disponibles pour répondre aux besoins de l'accroissement formidable que l'on prévoit dans notre économie au cours des prochaines années. Voilà ce que déclarait récemment le docteur Charles E. Reed, du Département de la Chimie de la General Electric Company, lors d'un discours prononcé à Schenectady, N.Y.

Au cours d'une émission radiophonique du G. E. Science Forum sur le réseau WGY-WGFM, le Dr Reed disait que bien que l'approvisionnement d'huile actuellement connu pourrait s'épuiser dans une période de 13 ans, on découvre continuellement de nouveaux puits d'huile. En 1947, par exemple, on a découvert deux fois plus d'huile qu'on en a extrait du sol.

« Dans bien des cas, les pénuries éprouvées au cours de

l'hiver dernier, étaient attribuables aux moyens de transport inadéquats, des raffineries aux consommateurs, et non au manque de capacité d'extraire l'huile crue des puits et de la raffiner », continua le Dr Reed. Et il ajouta qu'avec du temps et la quantité d'acier requise pour la construction de pétroliers, de barges, de pipe-lines et de wagons réservoirs, on pourrait parer à ce genre de pénurie.

Plus tard, si le pays venait à faire face à des réserves décroissantes de pétrole, les découvertes chimiques modernes viendraient à son secours, de continuer l'orateur. Il expliqua qu'on peut composer tous les types de gazoline et d'huiles combustibles à l'aide du gaz naturel ou de la houille.

« En fait, les hausses récentes des prix de l'huile crue apparentée au gaz naturel semblent avoir incité par mesure d'économie, la conversion actuelle de celui-ci en gazoline », poursuivit-il.

Deux vastes usines pouvant produire environ 15,000 barrils par jour de produits pétrolifères du gaz naturel sont en voie de construction. Toutefois, cela n'étant qu'une fraction minime de nos exigences actuelles, plusieurs autres usines du même genre seront construites, si celles-ci ont le succès attendu.

Bien qu'aux prix courants, il ne soit pas économique de convertir la houille en huile ou en gazoline, d'après le Dr Reed des fluides combustibles en seront probablement éventuellement extraits. Faisant remarquer qu'advenant une guerre, un investissement de 10 à 20 millions serait nécessaire pour la production de la demande militaire en fluides combustibles provenant de la houille, il déclara que le coût au gallon de la gazoline ainsi produite serait moindre, cependant, de quelques sous seulement à son coût actuel.

Le Dr Reed est d'avis que les vastes dépôts de schiste argileux de l'ouest, notamment ceux du Colorado, sont une autre source potentielle de production d'huile crue. Il déclara que l'on estime qu'il serait possible d'accéder à la demande actuelle d'huile pendant plus de cent ans, grâce à ces dépôts, et qu'en fait plusieurs compagnies coopèrent avec le Bureau des Mines des États-Unis dans l'évaluation de l'économie relative de l'huile provenant du schiste argileux, comparativement à l'huile extraite de la houille ou du gaz naturel.

Le Dr Reed prédit une transition graduelle du pétrole à la houille ou au schiste argileux comme sources de matières brute pour fins de fluides combustibles. En cas de guerre, advenant que le conflit soit suffisamment prolongé, une industrie de combustibles synthétiques florissante pourrait surgir, conclut-il.

- * -

— Ainsi, il n'était pas content ?

— Pas content ? Mon vieux, il me jeta en plein visage les œuvres complètes de Cambronne !

Hygiène industrielle

Extrait de « Nouvellettes » (Montréal)

Parmi les maladies, certaines n'atteignent que les ouvriers d'une profession, parce qu'elles sont dues à des causes en relation avec cette dernière.

Le nombre et l'importance de ces maladies professionnelles augmentent avec l'extension de l'industrie moderne et avec l'utilisation de nouvelles substances chimiques, de nouvelles forces physiques qui peuvent être dangereuses quand elles ne sont pas disciplinées.

Il en résulte la multiplication des accidents du travail et l'apparition de maladies consécutives à l'action quotidienne longtemps répétée de ces causes nocives. Là, comme dans les maladies générales, il existe une période initiale de troubles fonctionnels qui précède la lésion des organes.

On a d'abord pensé à soigner les accidents et ces maladies, et à indemniser leurs victimes, d'où les lois sur les accidents du

travail et sur les maladies professionnelles.

Mais, comme en médecine générale, on a fini par se rendre compte qu'il valait beaucoup mieux prévenir que guérir. Aussi la médecine du travail est-elle, à son tour, devenue résolument préventive.

On a créé une hygiène industrielle qui a les mêmes buts que l'hygiène générale.

1° Connaître les causes des maladies professionnelles et les supprimer;

2° Dépister les manifestations de ces maladies dès la période initiale des troubles fonctionnels, période où elles sont beaucoup plus curables.

3° Diffuser le plus possible les notions d'hygiène professionnelle.

A ces buts doivent concourir les services médicaux du travail et les comités d'Hygiène et de Sécurité. Ils ont tous, comme nous l'avons déjà dit, pour

mission de sauvegarder la vie et la santé des travailleurs.

Ils doivent donc, non seulement leur éviter les accidents et les maladies professionnelles, mais encore empêcher l'usure précoce de l'organisme, qui se produit souvent lorsque l'ouvrier n'est pas adapté au travail qu'il fait.

Leurs efforts seront d'autant plus efficaces que les règles de l'hygiène professionnelle seront mieux connues de tous ceux qui ont à s'occuper de prévention,

et surtout des intéressés eux-mêmes. Il faut que chaque ouvrier connaisse les dangers qui le menacent, les maladies qui peuvent résulter de son travail et les moyens de les éviter.

Aussi la diffusion des notions d'hygiène nous paraît-elle indispensable dans tous les milieux industriels, et cela nous paraît être une partie importante du rôle des Associations de Prévention et des Comités de Sécurité.



Le taux des naissances était de 17.9% aux États Unis en 1940, à la veille de la guerre. En 1943, il passa à 21.5 et à 25.9 en 1947. La guerre eut donc comme résultat d'augmenter le taux des naissances de 45%.

De ce fait, il y a 5,200,000 enfants de plus que prévu, et on marche vers une crise des locaux scolaires.



Une Compagnie d'Assurance Maritime américaine avait dû payer un bateau coulé au large de San Francisco. En «syphonant» la cargaison à travers de larges ouvertures découpées dans la coque par des scaphandriers, on parvint à sauver 100,000 caisses de boîtes de saumon.

De ce sauvetage, la Compagnie a tiré un film et une brochure en couleurs destinés à sa publicité parmi les gens de mer et les agents d'assurances maritimes.

Il ne faut pas de demander pourquoi l'assurance a connu de tels succès aux États Unis: les Compagnies d'assurances ont fait tout ce qu'elles ont pu pour arriver et ne ratent jamais une occasion de se faire de la publicité.



Aux États Unis, l'exportation d'équipements pour les aciéries en Europe a battu tous les records. Il est probable que le Plan Marshall ne fera qu'accroître cette situation.

La notion du hasard

Extrait de « Nouvellettes », (Montréal)

TOUS ceux qui ont été témoin ou victime d'un accident n'ont pu s'empêcher de noter l'enchaînement des faits qui y ont contribué, et souvent ils ont conclu qu'une malheureuse coïncidence, un « hasard » en était la cause. Il n'est pas sans intérêt de rappeler que cette notion de



Ecole de Commerce de l'Université Laval

Etude couronnées par le Baccalauréat et par la Maîtrise en
Sciences Commerciales.

2, RUE COOK, QUEBEC

Téléphone: 4-4965

hasard a souvent été étudiée par les philosophes; nous tenterons de tirer quelque profit pratique de leurs conclusions.

Bergson, dans l'*évolution créatrice*, dit que l'idée de hasard est «proche parente de l'idée de désordre». Si nous ne pouvons pas suivre le philosophe dans les conclusions qu'il tire de ce rapprochement, du moins pouvons-nous le méditer et ne pas manquer à l'avenir de rechercher si ce que nous avons tendance à attribuer au hasard ne doit pas l'être au désordre.

Le génie mathématique que fut Henri Poincaré a consacré tout un chapitre de son livre *Science et Méthode* au hasard. Il y donne une première définition du hasard qui ne le satisfait pas, mais qui, déjà, est de nature à nous inspirer de salutaires réflexions: «Le hasard n'est que la mesure de notre ignorance». En effet, nous savons fort bien que nous ne connaissons pas les lois de nombreux phénomènes naturels et que, si nous ne savions pas, par ailleurs, que les physiciens ou les astronomes les connaissent, ces phénomènes

nous apparaîtraient régis par le hasard.

Poussant plus loin son analyse du hasard, Henri Poincaré remarque que de très petites causes parce qu'elles s'ajoutent, produisent, par leur union et par leur nombre, des effets qui deviennent redoutables. Et c'est parce qu'il est extrêmement difficile de démêler la complexité des causes que l'explication de l'effet semble donnée par le hasard.

Ce hasard, cependant, n'est pas entièrement caprice, car, avec le calcul des probabilités on peut en découvrir les lois.

Mais, dès que l'action des hommes intervient, les lois du hasard ne s'appliquent plus et il ne peut pas y avoir à proprement parler de lois de l'Histoire: «Des causes multiples entrent en action, elles troublent les hommes, les entraînent à droite et à gauche, mais il y a une chose qu'elles ne peuvent détruire, ce sont leurs habitudes de moutons de Panurge. Et c'est cela qui se conserve».

Quelle rude leçon! Le «Hasard» créé par l'action des hommes est en quelque sorte la

constante de nos routines. Les pionniers de la Prévention des Accidents ne contrediront certainement pas cette affirmation du philosophe.

Et maintenant, méditons sur cette conclusion qu'Henri Poincaré tire de l'exemple de la tuile tombant des mains d'un couvreur et tuant un passant.

Il remarque que le couvreur et le passant semblent appartenir à deux mondes complètement étrangers l'un à l'autre. «Toutes les fois que deux mondes

généralement étrangers, viennent à réagir l'un sur l'autre, les lois de cette réaction ne peuvent être que très complexes et, d'autre part, il aurait suffi d'un très petit changement dans les conditions initiales de ces deux mondes pour que la réaction n'ait pas lieu.»

Dans les accidents qui surviennent sur les chantiers, qui osera prétendre qu'une volonté humaine ne pourrait, souvent, produire ce *petit changement dans les conditions initiales* qui suffirait à éviter l'accident.



Le loup, à la jeune belle qui semble méfiante en sa société:

— Vous ne vous sentez donc pas en sûreté avec moi ?

— Pas plus qu'un crocodile dans une fabrique de sacoches ! répond la belle.



Selon un journal de modes anglais, la campagne de publicité collective en faveur du port du chapeau aurait échoué, «les femmes refusant obstinément de porter un chapeau, et préférant dépenser leur argent chez le coiffeur».

C'est le moment de rappeler qu'il est toujours difficile de nager contre le courant.



Si les industriels déployaient sur le terrain commercial la moitié des efforts qu'ils déploient sur le terrain «fabrication», nous connaîtrions une prospérité inouïe. Leur faiblesse, généralement, c'est non seulement le service commercial, mais les problèmes de la vente en eux-mêmes.

Jeunesse insuffisamment préparée

Tribune libre de M. Ernest N. Vandry

Extrait du « Soleil », (Québec)

HOMMES d'affaires, nous patronisons rarement vos colonnes, encore moins discutons-nous vos éditoriaux; nous avons peut-être tort.

Mardi, le 7 septembre, vous releviez et commentiez une dépêche de la Presse Canadienne ayant rapport aux faillites au Canada. Vous avez bien fait. Félicitations. Il faut du courage pour parler de ce qui est mal chez nous, mais c'est à le dire qu'on peut y remédier.

Sur 425 faillites au Canada durant les six premiers mois de l'année, 323 sont de la province, soit plus de 75 p.c.

Vous avez raison: cherchons les causes de ce que les faillites sont plus nombreuses chez nous qu'ailleurs. Ne disons pas: «nous avons plus de petites entreprises qu'il y en a dans les autres provinces»; les statistiques prouvent le contraire. Ne disons pas: «nous n'avons pas le capital voulu»; car il y en a autant en Québec qu'en Ontario. Il faut que ceux qui sont respon-

sables de la formation de notre jeunesse, à tous les degrés de l'enseignement, comprennent cette situation et cherchent par tous les moyens possibles à appliquer les remèdes requis. »

Félicitations à M. Frigon d'avoir donné de si bons conseils en 1942, mais où en sommes-nous en 1948? L'amour du travail, le développement de l'initiative, l'orientation de nos jeunes étaient ignorés et c'est la même chose aujourd'hui qui s'y rapporte dans l'instruction primaire, et ce sera malheureusement la même chose dans dix ans à moins que vous, de la presse, vous vous souveniez du proverbe: «20 fois sur le métier...»

Il n'y a pas d'hésitation, notre petite jeunesse n'est pas préparée pour le commerce et ici il faut se souvenir des remarques de Louis Francœur: «Modifions nous-mêmes notre système d'instruction et d'éducation primaires de peur que demain ces modifications soient faites par ceux qui nous critiquent avec raison aujourd'hui. »

Peinture - Emaux - Vernis



DISTRIBUTEURS pour QUEBEC et le DISTRICT

Papiers - Tentures

Notre Département de PAPIERS-TENTURE est reconnu comme une des meilleures organisations du pays.

Verre à Vitre

POUR L'INDUSTRIE DU BATIMENT

Nous sommes, depuis trois-quarts de siècle, importateurs de tous genres de verre employé dans l'industrie du bâtiment.

Département de Décoration

D'INTERIEUR et D'EXTERIEUR

Le plus VIEIL ATELIER dans l'Est de la province.

Maison fondée en 1868

GAUTHIER.
LIMITÉE

QUEBEC

292, ST-JOSEPH,

TEL. 4-4626

NOS EDITIONS POUR LE BUREAU

- **ORGANISATION et FINANCEMENT des ENTREPRISES**, par Louis-A. Belisle. Entreprises à un seul homme, sociétés enregistrées, limitées, incorporées; syndicats coopératifs. Modèles de procès-verbaux, contrats, actions, obligations. Obtention du capital par actions et emprunts; garanties morales et matérielles. Emprunts et escompte aux banques. Le point de vue du banquier. La finance au jour le jour, etc., etc. 288 pages. Prix: cartonné \$2.00 (franco \$2.10); relié pleine toile: \$2.50 (franco \$2.60).
- **CRÉDITS et RECOUVREMENTS**, par Louis-A. Belisle. Ouvrage où l'auteur expose en détail le mécanisme des crédits et des recouvrements. Manuel essentiellement pratique. Le seul du genre en français. Prix: broché \$1.50 (franco \$1.60); cartonné \$2.00 (franco \$2.10); relié \$2.50 (franco \$2.60).
- **LA PSYCHOLOGIE APPLIQUÉE aux AFFAIRES**, par P. Girardet. Application des données de la science moderne à la sélection des collaborateurs, à la vente, au perfectionnement de soi-même. Un ouvrage de référence très bien fait et qui vous ouvrira des horizons nouveaux sur la connaissance des hommes. Prix: broché \$1.50 (franco \$1.60); cartonné \$2.00 (franco \$2.10); relié \$2.50 (franco \$2.60).
- **INITIATION PRATIQUE à la BOURSE**, par Louis-A. Belisle. Cet ouvrage expose la science des placements et des spéculations scientifiques, sûrs et profitables. On y trouve un grand nombre d'exemples qui font parfaitement comprendre chaque opération de Bourse et de placement permettant ainsi d'éviter une foule d'écueils et de tracas. En fait, la première édition de cet ouvrage a permis à des milliers de personnes de conserver leur avoir et de placer leurs fonds en toute sécurité. Un classique en son genre. Environ 400 pages. Prix: broché \$2.00 (\$2.10 franco); cartonné \$2.50 (\$2.60 franco); relié \$3.00 (\$3.10 franco).
- **LA VENTE au COMPTOIR**, par L.-A. Belisle. Manuel de vente où se trouvent exposés les principes de la psychologie propre à cette branche essentielle des affaires. Contient plusieurs illustrations. Applications pratiques des principes de la vente au commerce de détail. Prix: broché \$1.00 (franco \$1.10).

En vente dans toutes les bonnes librairies, ou directement (par mandat-poste ou C.O.D.) — chez :

BELISLE, EDITEUR

2 et 4, rue St-Jacques,

Québec